

RAPPORT D'OBSERVATION

ISRAËL – PALESTINE

L'AVENIR MURÉ PAR L'OCCUPATION

ENQUÊTE SUR LES MENACES DU SYSTÈME DE COLONISATION
ET LES RÉSISTANCES DES SOCIÉTÉS CIVILES





Ont participé à la mission et à la rédaction :
Giorgio Bocci, Alain Bosc, Jacqueline Bosc,
Nathalie Crubézy, Francis Grandjean,
Geneviève Jacques, Christophe Perrin
et Clémence Racimora.

Photographies :
© Nathalie Crubézy / Collectif à-vif(s), février 2014.

Couverture : La colonie de Modi'in Illit construite
sur les anciens champs d'oliviers de Bil'in.
Quatrième de couverture : Manifestation
hebdomadaire contre le mur à Bil'in en Cisjordanie.

Édition :
Rafael Flichman

Conception graphique :
Guillaume Seyral

Dépôt légal : juin 2014
ISBN 978-2-900595-27-5

Impression : Impression Expression II
10 bis rue Bisson 75020 Paris

Sommaire

PRÉSENTATION DE LA MISSION	4
INTRODUCTION	6
L'illégalité flagrante	8
Vers un État palestinien aux côtés d'Israël ?	8
En Israël	9
En Palestine	9
01 LE SYSTÈME D'OCCUPATION	10
1.1 Jérusalem-Est	11
1.2 Hébron, ville martyr	13
1.3 Le mur et l'extension agressive des colonies en Cisjordanie	14
1.4 Une répression aveugle qui vise à détruire la société palestinienne	16
1.5 La vallée du Jourdain colonisée	18
1.6 L'eau, enjeu vital	19
1.7 Gaza en état de siège	21
1.8 Arabes d'Israël : des citoyens discriminés	22
02 RÉSISTANCE DES SOCIÉTÉS CIVILES	24
2.1 B'Tselem : pour la défense des droits humains dans les territoires occupés	25
2.2 Al-Haq : Recours à l'arme du droit international	26
2.3 Ewash : coordonner les efforts en matière d'accès à l'eau	27
2.4 PCATI : témoigner de la torture	28
2.5 Les comités populaires	29
2.6 Dans la vallée du Jourdain	30
2.7 À Jérusalem	32
2.8 Les chrétiens de Palestine	32
2.9 Les Palestiniens de 48	33
2.10 Le combat par la mémoire : Zochrot	35
2.11 Gisha : pour la liberté de circulation des Palestiniens de Gaza	36
2.12 BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) : pour le respect du droit	37
03 ISRAËL ET LES NOUVEAUX ÉTRANGERS INDÉSIRABLES	42
3.1 Pour les réfugiés du Sinaï, Israël n'est pas la terre promise	43
3.2 Des travailleurs étrangers surexploités et discriminés	46
CONCLUSION	47
RECOMMANDATIONS	48
LISTE DES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS RENCONTRÉES	50

Présentation de la mission

UNE SOLIDARITÉ ACTIVE AVEC LES PALESTINIENS ET LES ISRAÉLIENS

La Cimade a une histoire partagée avec les Israéliens aussi bien qu'avec les Palestiniens. Marquée par son engagement pendant la seconde guerre mondiale auprès des juifs internés et menacés de déportation, l'association s'est rapidement alarmée des conséquences pour les Palestiniens de la création de l'État d'Israël. Menant dès les années 1950 des initiatives humanitaires auprès des réfugiés palestiniens, La Cimade a développé des actions plus politiques après 1967, date de l'occupation des territoires palestiniens. Poursuivant un double objectif de paix juste et durable passant par le respect du droit international, et de réconciliation entre les peuples, elle a appuyé des initiatives de la société civile visant à construire des ponts entre les communautés. Soutenant de nombreux partenaires israéliens et palestiniens jusque dans les années 2000, La Cimade a aussi contribué à créer la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, conçue pour élargir la sensibilisation et le plaidoyer en France et en Europe.

Depuis cette période, sa mobilisation s'inscrit principalement dans un travail inter associatif en France, via les réseaux dont elle est membre : la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, Chrétiens de la Méditerranée, la Plateforme Moyen Orient de la Fédération protestante de France, le comité de coordination EAPPI (Programme d'accompagnement œcuménique en Palestine et Israël – Jérusalem), et APRODEV (Association of World Council of Churches related Development Organisations in Europe) jusqu'en 2013. La Cimade a participé activement à la flottille pour Gaza en 2011, et mené en lien avec ses partenaires la Coalition contre Agrexco dans le Languedoc en 2012. Le Conseil national de La Cimade a apporté en 2009 son soutien à l'initiative lancée par la société civile palestinienne, le BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions).

DÉTAILS SUR LE PARCOURS DE LA DÉLÉGATION

La mission dont les conclusions sont présentées dans ce rapport s'est déroulée du 16 au 25 février 2014. Dix ans après la dernière mission officielle de La Cimade en Israël-Palestine, elle avait pour objet de reprendre contact avec les réalités du terrain, d'analyser les enjeux auxquels fait face aujourd'hui la société civile dans chacun des territoires, et de collecter de l'information sur la situation des demandeurs d'asile et réfugiés en Israël. La délégation de huit personnes, représentative du mouvement Cimade, était composée de la présidente de La Cimade, de deux membres bénévoles du Conseil national, de deux bénévoles de groupes locaux (Strasbourg et Marseille), de deux salariés et un bénévole de la Commission Solidarités internationales.

Nous avons rencontré à Tel Aviv des associations israéliennes travaillant auprès des demandeurs d'asile, réfugiés, puis travailleurs (palestiniens et migrants) : Assaf (Aid Organization for Refugees and Asylum Seekers) et la Hotline for migrants, et Kav Laoved. Nous avons été reçus par Zochrot qui fait un travail remarquable sur la mémoire de la Naqba, et échangé avec les universitaires Anat Matar et Kobi Snitz qui militent contre l'occupation. L'organisation Who Profits nous a informés sur les entreprises israéliennes et internationales qui tirent profit de l'occupation. La mission s'est poursuivie par une visite des environs de Jérusalem

avec Michel Warshawski de l'AIC (Centre d'information alternative) puis des rencontres associatives : l'organisation de défense des droits de l'homme B'Tselem et le Public Committee Against Torture in Israël (Comité contre la torture en Israël) ; Gisha qui travaille sur la liberté de circulation à Gaza ; Ewash qui regroupe des organisations d'accès à l'eau et assainissement ; Kairos et Sabeel, qui portent le message des chrétiens palestiniens ; les accompagnateurs d'EAPPI qui témoignent au quotidien de l'oppression en Cisjordanie ; OCHA agence de l'ONU pour la récolte de données sur la situation humanitaire. Des rendez-vous ont aussi été organisés avec le consul général de France adjoint et l'attaché de coopération, ainsi que les membres de la section politique de la représentation de l'Union européenne. La délégation a visité les zones marquées par l'occupation : Hébron avec l'association Hébron France Solidarité ; les villages de Bil'in et Al-Nabi Saleh et leurs comités de résistance populaire ; la vallée du Jourdain avec l'ONG d'appui aux agriculteurs UAWC (Union of agricultural work committees). À Ramallah nous avons rencontré le BNC Palestinien qui coordonne les actions de BDS, la grande organisation de défense des droits de l'homme Al Haq, et Adameer qui travaille pour la défense des droits des prisonniers et détenus administratifs palestiniens. Une rencontre a eu lieu dans le Néguev à Beer Sheva avec Adalah, association de défense des droits des minorités et notamment des Bédouins israéliens. Enfin, nous avons eu le privilège de nous entretenir avec Idith Zertal, historienne israélienne spécialiste de la colonisation.

L'URGENCE D'AGIR

De cette plongée dans la machinerie d'une occupation mortifère, la délégation de La Cimade retire l'urgence d'agir. Agir en soutien aux organisations de terrain en Israël et en Palestine qui luttent dans un contexte particulièrement difficile pour collecter de l'information sur les violations des droits, publier des rapports, alerter la société civile israélienne et internationale, les institutions européennes et les Nations unies. Agir pour appuyer le travail mené auprès des réfugiés et demandeurs d'asile, l'autre face sombre de la politique israélienne de mise à l'écart des indésirables. Agir pour relayer l'appel des comités de résistance populaire, qui dans leur lutte opiniâtre et pacifique contre le bulldozer de la colonisation, en appellent à une solidarité internationale urgente. Agir auprès du gouvernement français pour qu'il mène une politique courageuse et appuie, par tous les moyens, la reconnaissance des droits des Palestiniens par Israël. Agir enfin pour que l'oppression cède la place à la justice, une justice appelée par la société civile israélienne et palestinienne, sans laquelle aucun horizon de paix ne peut s'ouvrir.

Remerciements

La Cimade remercie tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette mission : les salariés de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine pour l'appui logistique ; Michel Warschawski, qui nous a offert une introduction essentielle à la politique d'occupation à Jérusalem-Est ; Abdallah Abu Rahma, pour son accueil à Bil'in et les éléments de compréhension qu'il a pris le temps de nous donner sur la résistance populaire ; l'équipe de l'UAWC pour son accompagnement dans la vallée du Jourdain. Et toutes les personnes rencontrées au cours de cette mission qui nous ont permis de comprendre la complexité de la situation, et auprès de qui nous nous sommes engagés à témoigner.

INTRODUCTION

Comment parler de paix sous occupation ?



La route 443 relie Jérusalem à Tel Aviv. Juste derrière les murs, les villes palestiniennes de Bir Nabala et de Qalandiya, pour lesquelles il n'existe aucun accès.

La référence au processus de paix est le cadre obligé de tous les discours depuis des décennies. Dans les enceintes internationales comme dans tous les processus de négociations engagés sous l'égide des administrations américaines qui se sont succédées depuis les accords d'Oslo de 1993, l'objectif d'arriver à une « paix juste et durable » entre Israéliens et Palestiniens n'a cessé d'être le leitmotiv officiel.

Aujourd'hui, après l'échec du dernier processus de négociation dont le terme avait été fixé au 29 avril 2014 par le secrétaire d'État américain, la réalisation de cet objectif semble plus éloignée que jamais. D'autant plus que pendant toutes ces périodes de négociations, l'État d'Israël a poursuivi la politique d'occupation des terres et du peuple palestinien menée inexorablement depuis 1967. En dépit du temps que John Kerry a consacré à ce dossier, la question fondamentale de la reconnaissance des frontières de 1967, selon la résolution 242 des Nations unies, a été sans cesse repoussée par Israël. Son objectif est clairement de remettre en cause ce schéma en imposant sa présence et son contrôle au-delà de cette « ligne verte » de façon à créer une situation irréversible.

Or, le seul élément qui peut faire croire à un véritable processus de paix est la fin du régime d'occupation. Itzak Rabin l'avait compris, et il a été assassiné par un colon fanatique, dans un contexte de tensions et de haine largement orchestré. Depuis cette date, aucun gouvernement israélien n'a montré qu'il serait prêt à s'engager dans cette voie. Bien au contraire, avec le gouvernement Netanyahu, le processus de colonisation de terres palestiniennes ne cesse de s'accélérer. Et l'emprise de la puissance occupante sur tous les domaines de la vie des Palestiniens est chaque jour plus forte et plus asphyxiante pour le peuple occupé. Le « rouleau compresseur » de la colonisation avance de plus en plus vite, avec une augmentation de 123 % entre 2012 et 2013 du nombre de logements en construction dans les territoires occupés contre une augmentation de seulement 4 % à l'intérieur d'Israël, écrasant au passage l'idée même d'un retour aux frontières de 1967. La guerre « de basse intensité » menée par l'État d'Israël en ce moment, avec une violence contenue dans son expression la plus visible, prend deux visages. Une guerre démographique à Jérusalem pour imposer une présence palestinienne inférieure à 30 % de la population, au prix d'expulsions et de restrictions de toutes sortes pour empêcher la croissance démographique de la partie palestinienne de la ville. Et une guerre spatiale dans les territoires occupés

pour accaparer le plus de terrains possibles et y installer des colonies, les relier entre elles par un réseau de routes, de ponts et de tunnels qui morcellent et séparent les villages et les terres palestiniennes.

L'ILLÉGALITÉ FLAGRANTE

Dans cette guerre d'occupation qui ne dit pas son nom, l'État d'Israël semble remporter victoire sur victoire, au vu et au su de la communauté internationale qui ne peut, ou ne veut pas imposer à Israël le respect du droit international. Pourtant l'illégalité de sa conduite est flagrante au regard tout particulièrement de l'article 49 de la IV^{ème} Convention de Genève ratifiée en 1951 par Israël, qui interdit « à la puissance occupante le transfert d'une partie de sa population civile dans le territoire qu'elle occupe ». Assuré de son impunité, le gouvernement israélien a même multiplié les actes de provocation et de mépris à l'encontre de l'Autorité palestinienne. En décidant la construction de trois mille nouveaux logements

L'illégalité de la conduite de l'État d'Israël est flagrante au regard tout particulièrement de l'article 49 de la IV^{ème} Convention de Genève ratifiée en 1951.

à Jérusalem-Est en rétorsion à la reconnaissance historique du statut d'observateur de la Palestine à l'Assemblée générale des Nations unies le 29 novembre 2012. Et en imposant des mesures de représailles économiques très lourdes à l'Autorité palestinienne suite à sa demande d'adhésion à une quinzaine de traités internationaux en avril 2014 : gel des taxes collectées par Israël pour le compte des Palestiniens (80 millions d'euros par mois, soit les deux tiers de ses recettes), plafonnement des dépôts bancaires. Ces dernières mesures d'hostilité pourraient provoquer une crise financière et politique côté palestinien aux conséquences imprévisibles dans le contexte de tensions actuel.

Sous l'influence de l'idéologie ethno-nationaliste propagée en particulier par les colons, deux nouvelles exigences viennent d'être posées par le gouvernement israélien, déclenchant de très fortes réactions nationales et internationales :

- La redéfinition internationale de l'État d'Israël comme un État Juif.

- La distinction légale entre les citoyens arabes israéliens de confession chrétienne et ceux de confession musulmane.

VERS UN ÉTAT PALESTINIEN AUX CÔTÉS D'ISRAËL ?

Considérées par les Palestiniens, de l'intérieur et de l'extérieur, comme des provocations inacceptables qui minent plus encore les chances d'aboutir à une paix juste et durable, ces orientations sont également condamnées par des Juifs de la diaspora et par les églises chrétiennes.

Le projet de reconnaissance d'Israël comme « État-Nation du peuple Juif » soulève les plus vives critiques de l'association Une autre voix juive. S'exprimant au nom d'un courant d'opinion important de citoyens « qui se reconnaissent une identité juive et qui dénie à Israël de parler en leur nom », ils ont écrit le 22 février 2014 à l'ambassadeur des États-Unis pour lui demander de ne pas accepter cette exigence qui « établirait sur une base légale et permanente les discriminations entre les citoyens israéliens », mais aussi qui « aurait pour conséquence de nourrir à l'infini les ressorts de l'antisémitisme ». Les auteurs considèrent que : « *L'exigence actuelle des dirigeants de l'État d'Israël rompt avec la Déclaration d'Indépendance qui seule a permis l'établissement d'Israël dans le concert des nations et sa reconnaissance comme membre de l'ONU, aux résolutions de laquelle, Israël, à sa création, s'est déclaré lié.* »

Quant à la seconde initiative, inscrite dans un projet de loi du 24 février 2014, elle est unanimement rejetée par les citoyens palestiniens israéliens, qui représentent 20 % de la population d'Israël, par l'OLP et par les églises chrétiennes qui dénoncent cette stratégie de division des Palestiniens et plus largement des citoyens d'Israël sur des bases ethniques et religieuses.

Face à ces offensives de plus en plus agressives du gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne, déjà en position de faiblesse dans le rapport de force hautement asymétrique entre occupant et occupé, a de moins en moins de marges de manœuvre. Les divisions, physiques et politiques, du peuple palestinien, entre les citoyens d'un micro-territoire assiégé à Gaza gouverné par le Hamas, et les résidents des territoires occupés de Cisjordanie placés sous le pouvoir très réduit de l'Autorité palestinienne, n'ont fait qu'aggraver le déséquilibre des forces.

L'accord de réconciliation signé le 22 avril 2014 entre l'OLP et le Hamas, et les projets de constitution d'un gouvernement d'entente nationale et d'organisation d'élections présidentielles et législatives avant la fin 2014 pourraient contribuer à changer la donne. C'est bien ce qu'a pressenti le gouvernement d'Israël qui a officiellement annoncé la suspension des négociations avec l'Autorité palestinienne au lendemain de l'accord. La priorité mise actuellement par les dirigeants palestiniens à la réconciliation et à l'unité nationale ouvre des perspectives nouvelles qui impliquent des choix politiques et stratégiques courageux des deux côtés. Il s'agit de parvenir à renforcer la légitimité interne et internationale de responsables capables de faire prévaloir le respect du droit international dans le conflit qui les oppose à l'État d'Israël. Mais aussi assurer le respect des droits humains dans leur pays.

Le projet de création d'un État palestinien aux côtés d'Israël est très débattu actuellement. Pour certains, il est trop tard, à cause du morcellement de leur territoire par les colonies qui rend inimaginable l'établissement d'un État viable. Pour d'autres, la revendication d'un État souverain reste indispensable et historiquement incontournable pour leur peuple qui a le droit de se constituer en État pour la première fois de son histoire.

Les conséquences désastreuses pour les deux peuples de la poursuite de cette logique d'occupation et de colonisation sont plus évidentes que jamais. À contretemps du droit, de la morale et de l'histoire, la politique menée par le gouvernement israélien conduit à la catastrophe, sous les yeux d'une communauté internationale impuissante.

EN ISRAËL

Des hommes et des femmes lucides sont conscients en Israël de cette dérive mortelle et commencent à se faire entendre. Les voix de ces « résistants », intellectuels, artistes¹, jeunes qui ont pris conscience de l'inhumanité de l'occupation pendant leur service militaire dans les territoires, militants associatifs, sont encore peu nombreuses et peu audibles. Selon des sondages, la majorité de la population israélienne ne soutient pas la colonisation. Mais elle préfère l'ignorer. D'autant plus facilement que les juifs d'Israël ne vont pas dans les territoires occupés et vivent, eux aussi, enfermés derrière le mur qui leur cache une réalité qu'ils ne connaissent pas et ne veulent pas connaître. « Le mur a fermé nos vies » dit un jeune israélien qui constate avec amertume que la priorité unique mise sur les questions de sécurité empêche les gens de voir les problèmes autour d'eux

et que les médias et les politiques entretiennent un climat de peur. « *Une peur existentielle fait partie de notre héritage* » souligne l'historienne Idith Zertal, « *mais elle est systématiquement développée comme le moyen de faire taire toute question. Nous sommes toujours renvoyés à l'image de victimes persécutées alors que c'est en notre nom aujourd'hui que notre État occupe et persécute un autre peuple* ». Et d'ajouter, « comment, avec notre histoire, avons-nous pu en arriver là ? ». Pour elle « Israël est occupé par l'occupation, mentalement, intellectuellement, moralement ».

EN PALESTINE

La majorité du peuple palestinien subit mais ne se résigne pas. Son attachement à la terre et sa conviction que le droit international est de son côté nourrissent sa capacité de « résilience ». Aujourd'hui, l'ensemble des organisations de la société civile palestinienne soutient la stratégie non violente du boycott initié par l'appel

Malgré la fragmentation des sociétés civiles, en Israël comme en Palestine, de multiples organisations résistent de façon non violente à la logique de l'occupation.

BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) lancé en 2005 aux opinions publiques de toutes les nations.

Malgré la fragmentation des sociétés civiles, en Israël comme en Palestine, et les obstacles considérables à la rencontre entre Palestiniens et Israéliens, de multiples organisations résistent de façon non violente à la logique de l'occupation, de la colonisation et aux discriminations, et refusent de se soumettre au fait accompli. Aux côtés des Palestiniens, des militants israéliens, encore peu nombreux, osent franchir toutes les barrières physiques et psychologiques qui séparent les deux peuples.

Les signes d'espérance pour le futur existent : ils sont à trouver et à soutenir dans ces résistants pacifiques qui luttent aujourd'hui à contre-courant, en Israël et en Palestine.

1 Comme le cinéaste Dror Moreh, auteur du documentaire *The Gatekeepers*, où six anciens dirigeants du Shin Beth démontent, avec une lucidité et une authenticité impressionnante, la logique désastreuse de la politique menée avec les Palestiniens depuis 1967.

01

Le système d'occupation

À y regarder de plus près, l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens apparaît bien comme un système implacable aux multiples enjeux. S'il s'agit bien de coloniser et d'annexer le plus de territoires possibles, cela s'opère par différents moyens, depuis les colonies « légalisées » par les différents gouvernements jusqu'aux avant-postes sauvages plus ou moins tolérés, en passant par l'annexion pure et simple opérée par le mur de séparation. Il s'agit aussi de rendre la vie impossible aux Palestiniens par toutes sortes de moyens, dans le but évident de les empêcher de s'organiser, de les décourager au point de pousser au départ ceux qui n'ont pas été chassés, comme à Hébron ou dans la vallée du Jourdain. On relève ainsi un empilement de moyens, de contraintes et de restrictions de toutes sortes, codifiés par des milliers de décrets civils ou militaires et combinés à une répression féroce et continue.



Hébron, check-point à l'entrée du mausolée des Patriarches

1.1 JÉRUSALEM-EST

Jérusalem-Est, située géographiquement au centre de la Palestine historique était avant 1967 le cœur culturel, économique et politique de la vie de l'ensemble des Palestiniens. Depuis l'annexion illégale de la ville, l'État israélien y conduit une politique agressive de judaïsation visant à chasser ses habitants palestiniens, et à détruire les liens entre la ville et la population palestinienne de Cisjordanie.

En 1980, Israël a procédé à une extension de l'annexion de territoires palestiniens en étendant le périmètre de la municipalité de Jérusalem, des faubourgs de Ramallah au nord, jusqu'à la ville de Bethlehem au sud. À l'intérieur du périmètre de ce « Grand Jérusalem » tous les villages palestiniens sont véritablement encagés par des barrières de sécurité les séparant des blocs de colonies qui les entourent. Ceux-ci ne cessent de s'étendre du fait de ce que les Israéliens nomment « la croissance naturelle » des implantations mais également en raison de l'arrivée continue de nouveaux colons provenant principalement de France et des États-Unis : 103 000 en 1986, les colons installés illégalement à Jérusalem-Est sont aujourd'hui plus de 250 000. C'est pendant la période de négociation dans le cadre des accords d'Oslo que le nombre de colons a le plus augmenté.

Annexion et colonisation

Alors que la municipalité de Jérusalem ne cesse de mettre en chantier de nouveaux logements pour les Juifs, il est quasiment impossible pour les Palestiniens d'obtenir un permis de construire. De plus, toutes les zones non construites et non colonisées de Jérusalem-Est ont été déclarées « zone verte » non constructible. Les familles palestiniennes n'ont d'autres alternatives que de construire illégalement, avec le risque de voir leur maison détruite par les militaires israéliens, ou d'émigrer en Cisjordanie, avec pour conséquence la perte du droit de vivre à Jérusalem. Selon OCHA (Bureau de coordination des Nations unies pour l'aide humanitaire) 33 % des habitations palestiniennes ne disposent pas de permis et sont susceptibles d'être détruites par l'armée israélienne¹. L'engagement du plan « E1 » à partir de 2006 qui vise à étendre le bloc de colonies de Maale Adumin à l'est de Jérusalem, achève non seulement l'encerclement de la ville, mais établit également un axe territorial colonial est-ouest, de Jérusalem à la vallée du Jourdain, lequel coupe la Cisjordanie en deux zones géographique séparées.

Judaïsation, « le onzième commandement »

D'après le rapport des chefs de mission de l'Union européenne sur Jérusalem en 2011, l'État d'Israël mène

sur place une véritable guerre démographique contre les habitants palestiniens de la ville. L'objectif est de détruire toutes possibilités de faire de Jérusalem la capitale d'un éventuel État palestinien, rendant ainsi caduque « la solution à deux États ». Cette obsession démographique se retrouve dans le « Master plan » conduit par la municipalité depuis 2002 qui vise à établir et maintenir un rapport démographique – 70 % de Juifs / 30 % d'Arabes - jusqu'à l'horizon 2020. Pour Michel Warschawski, président de l'agence de presse Alternative Information Center et habitant de Jérusalem, l'impératif de maintenir une majorité juive fait consensus au sein de la société israélienne, il relève de ce qu'il nomme un « onzième Commandement »².

Des habitants de seconde classe

Malgré l'annexion, l'État d'Israël n'accorde pas la citoyenneté israélienne aux Arabes de Jérusalem, mais un statut précaire de « résident » identique à celui accordé aux étrangers ; il peut être révoqué de multiples manières par les autorités israéliennes. Pour conserver le droit de « résider », les Palestiniens ont l'obligation de prouver selon des critères stricts que Jérusalem-Est « le centre de leur vie ». Contrairement aux autres Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza, les résidents de Jérusalem bénéficient d'un droit à la mobilité, mais celui-ci a un prix : mener des études « trop » longues à l'étranger, ou obtenir un titre de séjour dans un autre pays, entraînent la perte du statut de résident à Jérusalem. Ainsi, d'après l'organisation de défense des droits de l'homme B'Tselem, qui a pu consulter les données du ministère de l'Intérieur israélien, environ 15 000 palestiniens se sont vus retirer leur droit de résider dans la ville depuis 1967. Le droit de résidence ne se transmet pas automatiquement aux enfants, notamment dans le cas où un seul des deux parents est résident et que l'autre est originaire de Cisjordanie ou de Gaza. Ceci entraîne de nombreuses difficultés d'enregistrement pour plus de 10 000 enfants palestiniens de Jérusalem, qui ne peuvent bénéficier normalement des services de base en matière d'éducation et de santé.

Un résident qui épouse une personne originaire de Cisjordanie ou de Gaza et qui souhaite vivre avec elle à Jérusalem doit faire une demande « d'unification familiale » aux autorités israéliennes. Dans la plupart des cas, cette procédure longue et très coûteuse n'aboutit pas. Depuis l'introduction en 2003 de l'ordre temporaire « Nationality and Entry into Israel Law », l'interdiction de vivre à Jérusalem ne s'applique pas seulement au conjoint palestinien du résident mais également aux enfants.

Lieux Saints

Ils sont l'objet de tensions récurrentes et constituent des enjeux où se mêlent dangereusement religion et politique. C'est vrai pour Hébron, pour Nazareth ou pour l'esplanade des mosquées à Jérusalem. Ainsi, la Knesset a choisi d'entamer le 25 février 2014, des discussions sur le statut de la mosquée d'Al-Aqsa, le jour même du 20^{ème} anniversaire du massacre d'Hébron. Depuis quelques semaines le gouvernement israélien mène une offensive visant à imposer sa souveraineté sur l'esplanade des mosquées. L'armée israélienne multiplie les interventions violentes et les bouclages du site afin de permettre aux extrémistes juifs d'occuper le lieu.

SILWAN

Le quartier de Silwan, situé au pied de la mosquée Al Aqsa et du Mont du Temple, connaît de fortes tensions depuis plusieurs années. L'État d'Israël entend construire en lieu et place de ce quartier palestinien un complexe archéologique, le « Parc national de la cité de David ». Le gouvernement israélien a confié ce projet « archéologique » à Elad, une organisation de colons d'extrême droite particulièrement violente. Dès 1990, Elad a commencé à prendre possession des terres et des maisons des habitants palestiniens expropriés sous couvert de l'APA (Absent Property Act) et gérées par le JNF (Fond National Juif). Expropriations, Fabrication de faux certificats de propriété, extorsions de signature de personnes âgées, violence contre les enfants, fermeture des espaces publics au motif de fouilles archéologiques, celles-ci conduites de manière accélérée entraînant l'effondrement d'immeubles d'habitation et d'écoles ; par tous ces moyens Elad tente de chasser les Palestiniens pour leur substituer des colons juifs. D'après la Coalition Civile pour les Droits des Palestiniens de Jérusalem, plus de 400 colons occupent actuellement 54 implantations dans le quartier.



À Jérusalem, le quartier Silwan commence en bas à droite de la photographie.



Au cœur de la vieille ville d'Hébron. Au fond, la nouvelle Yeshiva construite par les colons.

1.2 HÉBRON, VILLE MARTYR

Située à 35 km au sud de Jérusalem, la ville d'Hébron porte cruellement la marque de l'occupation. Deuxième ville la plus peuplée de Cisjordanie, c'est un centre économique palestinien de première importance et un enjeu majeur en raison de la présence en son cœur du tombeau des Patriarches, lieu saint des trois religions monothéistes. Hébron devient la première ville colonisée lorsque la colonie de Kiryat Arba s'implante à l'est de la vieille ville en 1967 ; quatre autres îlots d'occupation se développeront ensuite en plein cœur de la vieille ville. Marquée par de graves violences entre les deux communautés, la ville est le théâtre en 1994 d'un massacre commis par un colon nationaliste religieux. En prière dans la mosquée, 29 personnes sont tuées. Les violences récurrentes s'accroissent à l'encontre des colons pendant la deuxième intifada, au cours de laquelle la ville connaît 600 jours de couvre feu.

Depuis janvier 1997 et le Protocole d'Hébron, 80 % de la population vit sous autorité palestinienne dans la zone dite H1. Les 20 % restant vivent sous contrôle israélien dans la zone dite H2 qui comprend la vieille ville, ses environs, et le tombeau des Patriarches. La situation

y est ubuesque : 40 000 palestiniens³ vivent occupés par 600 colons lourdement protégés par près de 1500 soldats. Les commerces palestiniens sont interdits aux abords des lieux colonisés, ce qui a entraîné la fermeture de près de 1900 magasins. Depuis 2000, une partie de la vieille ville dont la rue des Martyrs, l'ancienne rue principale, est interdite d'accès aux Palestiniens. En tout, 120 obstacles à la circulation des Palestiniens ont été mis en place par l'armée, dont 18 check-points permanents. L'armée justifie ces mesures par la nécessité de protéger les colons, pourtant illégalement installés. En conséquence, 1 000 maisons ont déjà été abandonnées pour des raisons économiques liées à la fermeture des échoppes, ou à cause des restrictions de mouvements et couvre-feux imposés aux habitants. Pour ceux qui restent, la situation humanitaire est très dégradée, l'accès aux services de base et notamment à l'eau est très limité ; les actes de violence commis

1 OCHA, *East Jerusalem, Key humanitarian concerns*, décembre 2011.

2 Les Hautes parties contractantes de la IV^{ème} Convention de Genève ont réaffirmé en 1999 et en 2001 l'applicabilité de la Convention à l'ensemble des Territoires occupés dont Jérusalem-Est. Selon l'article 49, les transferts d'une partie de sa propre population civile dans les Territoires occupés constituent une violation grave de la Convention.

3 OCHA, *East Jerusalem, Key humanitarian concerns*, décembre 2011.

par les colons ne sont jamais sanctionnés. Le centre autrefois très animé est devenu ville morte ; au dessus des ruelles du souk, les habitants ont installé un filet de protection : les colons installés en surplomb jettent objets et ordures par la fenêtre. Pour l'association d'échanges culturels Hébron-France Solidarité, qui organise des visites alternatives de la ville, les habitants d'Hébron opposent par leur seule présence une résistance quotidienne à l'occupation. Le 21 février 2014,

LES ZONES A, B ET C

Depuis la guerre de 1967, la Cisjordanie se trouve de facto sous contrôle de l'armée israélienne et selon les accords dits d'Oslo II ou de Taba, signés à Washington le 28 septembre 1995, elle est divisée en trois zones :

La zone A – Sous contrôle civil et militaire palestinien, elle se compose des villes de Jénine, Naplouse, Kalkiya, Tulkarem, Ramallah et Bethléem, ainsi que de la ville de Jéricho, déjà autonome depuis mai 1994. Ces villes représentent 3 % de la Cisjordanie et 20 % de la population.

La zone B – Sous régime mixte, avec un contrôle civil palestinien et un contrôle militaire conjoint, elle est composée de la quasi totalité des villages palestiniens de Cisjordanie (environ 450), ce qui représente 27 % de la Cisjordanie et 70 % de la population. Les zones A et B représentent 90 % de la population de Cisjordanie.

La zone C – Sous contrôle militaire israélien, elle s'étend sur les territoires restants, ce qui représente 70 % de la Cisjordanie, soit la plus grande partie de Jérusalem-Est et des terres fertiles, dont quasiment toute la vallée du Jourdain, l'intégralité des routes menant aux colonies israéliennes et l'ensemble des zones tampons (près des colonies, du mur et des points stratégiques), ainsi que toutes les frontières. L'Autorité palestinienne est responsable des questions d'éducation et de santé pour les résidents de la zone C, alors que toute construction ou réparation d'infrastructure est soumise à l'autorisation israélienne. Pour B'Tselem, la politique d'Israël en zone C répond exclusivement aux besoins israéliens (en priorité le développement des colonies et les intérêts économiques) et ignore délibérément les besoins des populations palestiniennes, qui vivent dans la peur d'une expulsion, d'une expropriation ou de la destruction de leur maison ou moyens de subsistance.

2 000 Palestiniens ont manifesté pour la réouverture de la rue des Martyrs, fermée aux Palestiniens depuis 14 ans ; la réponse de l'armée a été disproportionnée, 13 personnes ont été blessées et 5 arrêtées. Première ville colonisée, ville détruite de l'intérieur par la présence des colons, Hébron est définitivement le symbole tragique de l'occupation.

1.3 LE MUR ET L'EXTENSION AGRESSIVE DES COLONIES EN CISJORDANIE

Plus de 500 000 colons⁴ vivent aujourd'hui illégalement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, de l'autre côté de la frontière internationalement reconnue en 1949. Les plus anciennes colonies, devenues de véritables villes, sont intégrées de fait à Israël par le tracé de la barrière, et les nouvelles constructions se poursuivent en dépit des négociations menées sous l'égide du secrétaire d'Etat américain John Kerry depuis fin 2013.

Alors que les colons ont accès à tous les services de base et à une administration civile, les Palestiniens vivent sous un régime militaire ; ils ne votent pas pour le gouvernement qui les administre et n'ont pas accès aux services de base, notamment à l'eau qui leur est rationnée. L'association de défense des droits humains B'Tselem, qui documente depuis 25 ans les violations des droits dans les Territoires palestiniens occupés, constate que la situation s'est dégradée ces dernières années et parle d'un véritable « système d'occupation »⁵. De fait, si sur le terrain les soldats ne sont pas continuellement visibles et qu'on ne rapporte pas d'explosion de violence quotidienne, l'occupation est bien là, omniprésente et maintenue à un niveau à peine supérieur à ce qui est encore supportable pour la population palestinienne.

De la barrière sécuritaire à l'enjeu démographique

Israël contrôle aujourd'hui toutes les voies d'accès à la Palestine, sauf le terminal de Rafah à la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte. La sortie des marchandises, des personnes, les capacités de développement des communautés locales palestiniennes : tout est conditionné. Construite à partir de 2002 sur 700 km, dont 85 % jugés illégaux⁶, la barrière de séparation est présentée par Israël comme une mesure de sécurité permettant de prévenir les incursions terroristes sur son territoire. Pourtant, la main d'œuvre palestinienne passe clandestinement le mur tous les jours pour travailler en Israël, avec l'assentiment des autorités qui ferment les yeux, mettant à mal l'argument sécuritaire.

En réalité, le mur, les colonies et les routes pour les relier entre elles sont les trois piliers du système d'occupation. La barrière dite « de séparation » a pour objectif de protéger les colonies illégales et leur zone de croissance naturelle. L'emplacement des check points et la délivrance des permis de construire en zone C dépendent ainsi de la proximité des colonies. L'occupation ravage la vie quotidienne des Palestiniens : accès délibérément entravé aux écoles, aux champs ; violence et harcèlement des colons, qui ne sont jamais poursuivis et agissent en toute impunité ; destruction de maisons ou de bâtiments par l'armée, arrestations arbitraires y compris d'enfants. L'éviction directe et la confiscation des terres aboutissent à des déplacements de population progressifs, avec un enjeu démographique évident. Ainsi, encadrée de colonies⁷, la ville de Bethléem n'a plus aujourd'hui la réserve foncière suffisante pour se développer. À l'ouest de la ville, les terres palestiniennes désormais inaccessibles tombent sous le coup de la loi des trois ans : cette coutume ottomane permet au gouvernement israélien de confisquer les terres non cultivées depuis trois ans.

Le mur, qui isole aussi 11 000 Palestiniens⁸ du côté « israélien », sépare les communautés palestiniennes et crée des humiliations quotidiennes. 85 % des habitants des colonies se trouvant aujourd'hui du côté « israélien » du mur, la confiscation des terres palestiniennes semble irréversible.

Violence des colons, violences militaires : Al-Nabi Saleh

Al-Nabi Saleh, un village palestinien de 550 habitants, est situé à 21 km au nord-ouest de Ramallah. Sur ses terres a été établie en 1977 la colonie illégale de Halamish, qui compte aujourd'hui 1600 colons⁹. Une route sépare le village de la colonie et connecte cette dernière à Tel Aviv. Après le dépôt d'une plainte en 1978, la Haute cour de justice a jugé la confiscation de terres illégale et a ordonné leur restitution mais la décision n'a jamais été appliquée. Des centaines d'oliviers ont été détruits par les colons sur les terres du village. Du haut d'un promontoire en surplomb de la route, on aperçoit une source d'eau, protégée par des jeeps militaires. En décembre 2009 les colons ont confisqué la source du village, propriété privée, et ont transformé ses alentours en parc ; malgré une action en justice encore en cours, les autorités militaires israéliennes empêchent l'accès des Palestiniens à la source, et en laissent toute jouissance aux colons.

Sans protection face à la violence des colons et en l'absence d'application des décisions de justice qui leur



La colonie de Halamish occupe la majeure partie des terres agricoles d'Al-Nabi Saleh.

sont pourtant favorables, les habitants d'Al-Nabi Saleh ont organisé à partir de fin 2009 des manifestations pacifiques hebdomadaires pour réclamer justice. Les autorités militaires ont répondu avec une extrême violence, en vertu de l'ordonnance militaire n°101 datant de 1967 qui permet d'interdire les réunions considérées comme politiques de plus de dix personnes sans autorisation du Commandant militaire de la zone. Cette disposition a permis à l'armée de déployer un véritable arsenal répressif : usage excessif de la force et des armes, mise en place de check-points à la sortie du village et interdiction d'accéder aux terres du village pour y manifester, arrestations et détentions arbitraires, interdiction de porter assistance aux blessés, raids de nuit dans les maisons, destruction de propriétés privées.

Depuis le début des manifestations pacifiques, deux personnes ont été tuées dont Mustafa Tamini, tué par balle en décembre 2011. Alors qu'il gisait inconscient les militaires ont refusé de laisser passer l'ambulance pendant près de trente minutes. Il est ensuite décédé à l'hôpital. L'enquête contre le soldat responsable du tir a été classée sans suite. La détresse des habitants est palpable dans ce village, grignoté par une colonie qui se répand sous protection militaire. La détermination des membres du comité de résistance populaire est sans faille, malgré le peu de moyens notamment juridiques à leur disposition. Leur message est clair : ils en appellent à la responsabilité de la communauté internationale et à une solidarité internationale forte face à une situation de profonde injustice.

4 La paix au rabais, *Comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes*, 30 octobre 2012.

5 La Cimade, entretien avec Yael Stein, 19 février 2014.

6 La paix au rabais, *Comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes*, 30 octobre 2012.

7 87 % du gouvernorat de Bethléem est annexé – source EAPPI.

8 La paix au rabais, *Comment l'Union européenne renforce les colonies israéliennes*, 30 octobre 2012.

9 www.amnesty.fr

Bil'in, un cas d'école

La situation de Bil'in est elle aussi emblématique. Situé au nord-est de Ramallah, le village est bordé par le bloc de colonies illégales de Modi'in Illit, dont la plus ancienne remonte à 1994. La colonie de Mattityahu, qui fait partie du bloc de Modi'in Illit, a commencé son expansion en 2001 ; un mur de séparation a été construit fin 2004 pour la protéger, confisquant 50 % des terres du village de Bil'in. Le comité de résistance populaire qui s'est mis en place organise des manifestations pacifiques depuis février 2005, tous les vendredis. Les habitants ont lancé une action en justice contre le mur et le vol de leurs terres.

En septembre 2007, la Haute cour de justice a déclaré que le tracé du mur devait être revu et passer sur des terres publiques et non plus sur les terres du village. En décembre 2008, refusant le second tracé proposé par l'État israélien, la cour a condamné une partie du mur à la destruction ; celle-ci n'est intervenue qu'en juin 2011¹⁰. Le nouveau tracé du mur amputant encore le village de 1 300 dunams (soit environ 150 hectares) les manifestations continuent jusqu'à ce jour. De même qu'à Al-Nabi Saleh, l'armée a répondu avec une force disproportionnée à ces manifestations pacifiques, occasionnant la mort en avril 2009 de Bassem Abu Rahma atteint à la poitrine par un tir tendu de grenade lacrymogène.

Les manifestations mêlent villageois palestiniens, militants israéliens et internationaux qui cheminent jusqu'au mur derrière lequel les soldats, calfeutrés, attendent de tirer leurs grenades lacrymogènes. De l'autre côté du mur s'étendent à perte de vue les nouveaux logements. À Bil'in aussi le tracé du mur est basé sur les seuls intérêts israéliens, sans aucune considération pour les habitants et en violation de leurs droits. Le mur aboutit à l'annexion de facto des terres situées du côté de la colonie.



La colonie de Modi'in Illit est construite sur les anciens champs d'oliviers de Bil'in.



Maison bédouine détruite pour la énième fois, village de Fasayel, vallée du Jourdain.

RESTRICTIONS DE CONSTRUCTION POUR LES PALESTINIENS EN ZONE C

Environ 63 % de la zone C dépendent des conseils locaux et régionaux des colonies et sont donc de fait inaccessibles à la construction pour les Palestiniens. Si l'on ajoute les interdictions liées aux zones de tir militaire, aux réserves naturelles et à la proximité des routes majeures, seuls 30 % de la zone C ne sont a priori pas interdits à la construction. Toutefois, l'administration civile impose de sévères restrictions, autorisant de facto les constructions sur 1,5 % seulement de la zone C, dont une majeure partie est déjà construite. Sur les 1640 demandes de construction déposées entre 2009 et 2012, 2,3 % seulement ont été approuvées. Toutes les autres sont sous le coup d'un ordre de démolition. (Source : B'Tselem)

1.4 UNE RÉPRESSION AVEUGLE QUI VISE À DÉTRUIRE LA SOCIÉTÉ PALESTINIENNE

Le mur, les colonies, les routes réservées aux israéliens, l'accaparement des terres et des ressources, tous ces éléments sont des maillons de l'occupation. Parmi les plus terribles, la politique d'emprisonnement de masse et la détention administrative visent plus particulièrement à détruire de l'intérieur la société palestinienne.

Depuis 1967, 800 000 Palestiniens ont déjà été arrêtés, soit 20 % de la population palestinienne et 40 % des hommes palestiniens. D'après l'association de défense des droits de l'homme et de soutien aux personnes emprisonnées Adaameer, 5 023 personnes sont aujourd'hui en prison, dont 157 mineurs et 17 femmes ; 155 personnes sont en détention admi-

nistrative. Ce sont principalement les jeunes, les responsables de mouvements politiques ou associatifs, les leaders de la résistance. La stratégie des forces israéliennes à l'encontre des manifestations pacifiques et du plaidoyer contre le mur a changé à partir de 2009, lorsque ces actions ont atteint une légitimité et une reconnaissance internationale. Les Forces d'Occupation Israéliennes (FOI) ont mis en place une politique d'emprisonnement de masse ayant pour but d'exercer une pression sous toutes les formes de résistance et d'empêcher une vie sociale normale pour les Palestiniens. Lorsque certains leaders ont été reconnus défenseurs des droits de l'homme par les Nations unies et l'Union européenne¹¹, la violence de la répression a cru.

Les villages où la résistance est la plus médiatique, comme Bil'in, sont particulièrement ciblés. Les raids de nuit visent à punir la famille pour les actions présumées d'un membre et se soldent par la destruction ou confiscation de biens privés et le harcèlement. L'arrestation et l'emprisonnement des défenseurs des droits de l'homme se fait souvent sur la base d'aveux extorqués à des enfants (emprisonnés dès l'âge de 12 ans), ou par la torture. La criminalisation du plaidoyer et de toute forme de liberté d'expression est orchestrée par plus de 1 650 ordonnances militaires, et l'ordonnance 101 (qui impose à tous les rassemblements à caractère politique de plus de 10 personnes une autorisation du commandant militaire) s'applique y compris dans la sphère privée et à l'intérieur des maisons. Pour les personnes arrêtées les charges sont souvent gonflées et sans preuve. Le prévenu doit prouver lui-même qu'il n'a pas commis l'acte dont il est accusé, au mépris de la présomption d'innocence. Les Palestiniens inculpés sont reconnus coupables à 99,7 %, soit en raison d'aveux extorqués sous la torture, soit par l'utilisation du « plaider coupable » qui permet d'obtenir une peine plus courte. Comme les personnes sont assurées d'être de toute façon emprisonnées, leur avocat leur conseille souvent cette pratique.

Lorsqu'ils ne sont pas jugés, les Palestiniens peuvent être placés en détention administrative pour six mois, sans procès, reconductibles indéfiniment. Cette pratique utilisée sous le mandat britannique a été réinstaurée par les Israéliens après 1967. Très encadrée en droit international, la détention administrative ne

¹⁰ www.btselem.org

¹¹ Abdallah Abu Rahma, rencontré au cours de la mission, est reconnu défenseur des droits de l'homme par le représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la sécurité.

ABDALLAH ABU RAMAH

Abdallah Abu Ramah, 45 ans, a été professeur au lycée du patriarcat latin de Birzeit jusqu'à son arrestation. Il est aujourd'hui le coordinateur du comité populaire de Bil'in contre le mur et la colonisation. En 2003 des bulldozers et des tronçonneuses ont commencé à dévaster les oliveraies, amputant



le village de 50 % de son territoire. Dès 2005, spontanément, les habitants de Bil'in décident de manifester pacifiquement.

Dans la nuit qui précédait la journée mondiale des droits de l'Homme, le 10 décembre 2009, à 2h du matin, Abdallah Abu Ramah a été arrêté à son domicile. Sept jeeps militaires ont encerclé sa maison, et les soldats israéliens ont cassé sa porte, extrait Abdallah de son lit, et, après lui avoir brièvement permis de dire au revoir à son épouse Majida et ses trois enfants, ils lui ont bandé les yeux et l'ont conduit en prison. Il y a passé 16 mois. Motif de cette arrestation : il avait exposé des grenades lacrymogènes usagées et des douilles de balles pour montrer la violence de l'armée à l'encontre des manifestants !

Abdallah porte en lui la conscience de la justesse de cette cause et de ce combat. Lorsqu'il vous accueille chaleureusement dans sa maison à Bil'in, vous êtes saisis par cette certitude que la manifestation à laquelle vous allez participer avec lui est un acte universel, qui transcende les frontières, contre toutes les formes d'injustices. Lorsque vous êtes face à ce mur, sous une pluie de grenades lacrymogènes, vous savez que le combat sera rude et malgré tout vous espérez parce que celui qui vous accompagne aspire à une paix juste et qu'il ne porte pas la haine. Il dit lui-même, « notre seul ennemi est l'occupation ».

« Au début, les Palestiniens étaient dubitatifs. Ils ne pensaient pas que la non-violence pouvait quelque chose devant l'armée israélienne. Mais devant nos succès, ils ont compris que la non-violence était efficace. Et c'est là aussi quelque chose dont nous sommes fiers. Notre Intifada (de l'arabe « se lever ») est pacifique et c'est pour cela qu'elle est forte ».*

* Interview d'Abdallah Abu Ramah, extrait de l'article de Hassina Mechai, Médiapart, 24 mars 2014.

peut être utilisée par le pouvoir occupant qu'en cas de « raisons de sécurité impératives »¹² et au cas par cas. Dans les faits, elle est utilisée de manière généralisée¹³ par Israël, pour punir des actes prétendument commis et souvent mineurs, alors qu'elle a pour objet de prévenir une menace grave à l'encontre de la sécurité de l'État. Les personnes placées en détention administrative ne savent pas les charges qui pèsent contre elles et leur avocat n'a pas accès au dossier. Elles peuvent ainsi être maintenues des mois ou des années en détention administrative.

Présenté par Israël comme un geste de bonne volonté, les libérations de prisonniers n'améliorent pas les droits des 5 000 prisonniers toujours en prison et des détenus administratifs. Elles ne limitent aucunement les arrestations : 23 000 prisonniers ont été libérés depuis 1993, et 86 000 personnes arrêtées dans la même période. Les 104 prisonniers dont la libération a été annoncée en juillet 2013 ont été emprisonnés avant les accords d'Oslo ; certains ont donc passé près de 25 ans en prison et ont presque purgé leur peine. Sur ces 104 personnes, 26 n'ont toujours pas été libérées.

1.5 LA VALLÉE DU JOURDAIN COLONISÉE

Située à l'est, le long de la frontière jordanienne, la vallée du Jourdain représente 28 % de la Cisjordanie. À l'exception de la ville de Jéricho, l'Autorité palestinienne n'y exerce aucune souveraineté. 88 % de la vallée du Jourdain, classifiée en zone C, est contrôlée par l'armée israélienne ; 46 % a été déclarée « terrains d'exercices militaires », 20 % sont enclos et déclarés « zones naturelles ». 10 738 colons israéliens exploitent intensivement les meilleures terres de la vallée au sein de 39 implantations illégales¹⁴.

L'État d'Israël conduit dans la zone une politique intensive de déplacement de la population arabe, et depuis 1967, les gouvernements successifs ont tous affirmé leur intention de l'annexer. Avant cette date, plus de 320 000 Palestiniens résidaient dans la vallée, ils ne sont plus que 80 000 aujourd'hui, dont une majorité de Bédouins et de paysans. Nombre de ces derniers n'ont d'autre choix pour survivre que de travailler comme ouvrier dans les implantations coloniales agricoles.

Dépossession, destructions et déplacements forcés

Afin de s'approprier la plus grande partie des terres de la vallée du Jourdain et d'en chasser ses habitants, Israël a fait usage et met toujours en œuvre une multitude de procédés : confiscation de terres par l'appli-

cation de la « loi sur les propriétaires absents », délimitation de zones de sécurité à la frontière ; création de zones d'exercices militaires et réquisitions pour la création de « zones naturelles » ; allocation et réallocation de terre aux colons ; contrôles et limitations des mouvements des personnes comme des intrants empêchant les paysans palestiniens de cultiver leur terre et de commercialiser leur production¹⁵ ; interdiction de construire habitations, équipements scolaires ou sanitaires, infrastructures agricoles.

L'administration civile en charge de la gestion de la vallée dirigée par l'armée israélienne travaille en lien étroit avec le Conseil des colonies. Une part importante de son activité consiste à empêcher tout développement palestinien en détruisant systématiquement habitations, puits, réservoirs d'eau et abris de fortune, pour lesquels elle n'accorde aucune autorisation aux Palestiniens. C'est contre les Bédouins que l'administration israélienne exerce la plus grande violence. La plupart sont des réfugiés chassés du Naqab (Néguev) par les milices juives en 1948. La plus grande partie des pâturages de la vallée où ils déplacent leur troupeaux ont été déclarés « zones d'exercices militaires ». Les forces d'occupation israéliennes détruisent aux bulldozers leurs campements, confisquent ou prennent pour cible leur troupeaux. Fait rare, le 9 février 2014, le Comité international de la Croix Rouge (CICR) a suspendu une partie de son aide et a vivement protesté contre la confiscation par Israël des tentes et des abris que l'organisation internationale fournit aux Palestiniens déplacés de la vallée du Jourdain¹⁶.

Paysans palestiniens : captifs et corvéables

Dans l'impossibilité de cultiver leur terre par manque d'eau et d'intrants, nombre de paysans palestiniens de la vallée du Jourdain sont confrontés à la concurrence de l'agro-business des colonies soutenu et subventionné par l'État israélien. Ils, n'ont d'autre alternative que de proposer leur force de travail aux colons qui exploitent les terres fertiles qui leur ont été volées. En haute saison, ils sont 20 000 à être embauchés comme saisonniers via un système d'intermédiaires, sans contrat de travail, ne bénéficiant d'aucune couverture retraite ou maladie. D'après l'organisation paysanne palestinienne UAWC, il arrive qu'en cas de blessure grave, le colon se contente de déposer l'ouvrier blessé à proximité d'un check-point¹⁷.

Alors que depuis 2007, le droit du travail fixe le salaire minimum à 150 shekels (31 €), les ouvriers palestiniens des colonies ne touchent en moyenne que 60 shekels (12 €). La plupart des ouvriers travaillent sans aucune forme



Moutons de Bédouins dans la vallée du Jourdain. Au fond, la palmeraie d'une exploitation coloniale israélienne.

de protection dans des conditions dangereuses, qu'il s'agisse de l'exposition massive aux nombreux produits chimiques, ou de la pollinisation des palmiers à 30 mètres du sol¹⁸. Environ 10 % des ouvriers sont des enfants moins payés que les adultes. D'après Kav Laoved, organisation de défense des droits des travailleurs palestiniens et des migrants, ces enfants sont particulièrement exposés à des conditions de travail dangereuses dans les palmeraies.

1.6 L'EAU, ENJEU VITAL

Alors que la vallée du Jourdain bénéficie de ressources aquifères importantes, c'est la partie de la Cisjordanie où la population palestinienne souffre le plus du manque d'accès à l'eau. L'État d'Israël exerce un contrôle total de l'eau de surface et souterraine des territoires occupés, ainsi que l'ensemble des infrastructures de pompage et réseaux de canalisation. L'immense majorité de l'eau utilisée à l'intérieur d'Israël provient des réserves des territoires occupés, principalement de la vallée du Jourdain. D'après l'association israélienne B'Tselem, 69 % de l'eau extraite de Cisjordanie par la compagnie nationale des eaux Mekorot provient de puits israéliens construits dans la vallée du Jourdain¹⁹. Ces forages permettent également d'alimenter les productions

agricoles des colons. Ces derniers consomment quasiment gratuitement jusqu'à 490 litres d'eau par jour alors que la plupart des paysans palestiniens de la vallée ne reçoivent qu'entre 60 et 70 litres d'eau par jour²⁰.

La profondeur des forages et le pompage intensif effectué par les Israéliens entraînent l'assèchement

12 Article 78 de la IV^{ème} Convention de Genève.

13 Douze personnes étaient en détention administrative à la veille de la deuxième intifada, 1 000 en 2002-2003 lors du pic de la répression.

14 B'Tselem, *Acting the landlord, Israel policy in area C, the West Bank*, juin 2013.

15 D'après le bureau OCHA des Nations unies, les retards accumulés à cause des procédures d'inspection aux check points en Cisjordanie coûteraient quelque 321 423 dollars chaque année. En revanche, l'accès des colons israéliens aux marchés national et international est facilité par des routes spéciales et un nombre conséquent de subventions octroyées par l'État d'Israël, notamment un accès gratuit aux ports et aux aéroports. Cela permet aux colons d'alimenter les marchés locaux et externes et leur confère un avantage concurrentiel certain par rapport aux paysans palestiniens.

16 « Red Cross stops providing emergency tents to Palestinians in Jordan Valley », *Haaretz*, 6 février 2014.

17 Cette pratique est confirmée par l'organisation Kav Laoved. *Employment of Palestinians in Israel and settlements : Restrictive policies and abuse of rights*, Kav Leoved, août 2012.

18 El Assimi Ouessale, *Ouvriers agricoles palestiniens et migrants en Israël et dans les colonies Histoire d'une exploitation*, UAWC - Confédération Paysanne, février 2014.

19 B'Tselem, *Dispossession and Exploitation: Israel's Policy in the Jordan Valley and Northern Dead Sea*, mai 2011.

20 Seulement 37 % des Palestiniens de la vallée du Jourdain sont raccordés au réseau de distribution d'eau.



Cultures palestiniennes dans la vallée du Jourdain.

des puits palestiniens peu profonds. Depuis 1967, aucun nouveau puits n'a été construit. Les demandes faites par les habitants de la vallée du Jourdain ont été systématiquement refusées par la Commission mixte (israélo-palestinienne) de l'eau en charge de l'approbation des projets de développement des infrastructures et des ressources d'eau en Cisjordanie, au sein de laquelle Israël bénéficie du droit de veto. Toute réparation sur un puits existant est également soumise à autorisation israélienne, accordée à de rares occasions. Les Palestiniens ne sont pas autorisés à recueillir l'eau de pluie dans des bassins, l'armée israélienne détruit systématiquement ce type d'infrastructures. Pour vivre, élever du bétail et cultiver une part toujours plus réduite de terre, les Palestiniens de la vallée dépendent de quotas qui n'ont pas changé depuis 1967. Ils n'ont d'autre alternative que de stocker dans des citernes l'eau achetée au prix fort à la société israélienne Mekorot. La quantité d'eau ainsi obtenue, délivrée par à coup et de manière irrégulière, ne leur permet pas de cultiver la totalité de leur terre et de générer suffisamment de revenus pour vivre. Ils courent alors le risque de se voir confisquer le peu de terre qu'il leur reste au motif de la loi ottomane déjà citée (une terre non travaillée pendant trois ans est confisquée par l'État qui en devient le propriétaire).

Disproportion flagrante

Au-delà la situation dans la vallée du Jourdain, la question de l'eau est un enjeu majeur. Sur les images satellitaires, la ligne de démarcation entre Israël et la Cisjordanie est visible : à l'ouest en Israël, le sol est plus vert. Il n'y a pas de fatalité de la sécheresse en Cisjordanie : le problème est politique et la répartition de la ressource totalement injuste.

Depuis 1967, les Palestiniens n'ont droit qu'à 20 % des ressources aquifères et ne reçoivent aucune eau du Jourdain. Dans 150 communautés en Cisjordanie, 50 000 personnes survivent avec moins de 20 litres par personne et par jour, qui est le standard minimum vital de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)²¹ dans les situations d'urgence. Alors que les autorités palestiniennes font tout pour améliorer l'accès à l'eau, appuyée par les ONG internationales, Israël bloque volontairement le développement du secteur eau-assainissement. Dans la zone C (60 % du territoire) les permis nécessaires à la réparation ou à la construction de puits ont été refusés à 94 %²² ces dernières années ; les communautés vivent à tout moment avec le risque de voir leurs infrastructures démolies. Mêmes les citernes d'eau de pluie, qui ne prélèvent aucune eau des aquifères, et qui sont nécessaires à la survie de communautés rurales, sont menacées et

régulièrement détruites. D'après OCHA, l'armée israélienne a détruit 60 structures en 2012 (citernes, fontaines, réservoirs) et 39 entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2013. Alors que le débit du Jourdain est réduit à 3 % de ce qu'il était en 1948 en raison des ponctions faites par Israël pour l'agriculture et les colonies, la consommation moyenne d'un Palestinien est de 4 à 5 fois inférieure à celle d'un Israélien ; 500 000 colons en Cisjordanie consomment 6 fois plus que 2,6 millions de Palestiniens.

Israël, en tant que puissance occupante, a la responsabilité d'assurer l'accès aux services de base - incluant l'eau - aux populations civiles. Non seulement l'État israélien viole le droit international en restreignant l'accès à l'eau pour les Palestiniens, mais il utilise le captage de la ressource en eau pour pousser les Palestiniens à quitter leur terre, faisant de cette ressource vitale l'un des rouages essentiels du déplacement silencieux des populations en zone C.

À Gaza, Les ONG et les Nations Unies documentent²³ une situation catastrophique. L'approvisionnement dépend uniquement de l'aquifère côtier, qui n'est pas suffisamment alimenté par l'eau de pluie venant des collines d'Hébron. Les 1,6 millions d'habitants de Gaza consomment plus d'eau que ce qui est disponible et prélèvent chaque année 100 millions de mètres cube d'eau dans la nappe phréatique ; en raison de la baisse du niveau de l'eau la nappe est infiltrée par l'eau de mer,

qui la rend impropre à la consommation. L'agriculture et un assainissement déficient contribuent à polluer l'aquifère notamment au nitrate, occasionnant des maladies particulièrement graves chez les nourrissons et les femmes enceintes. En raison du blocus, aucun matériel de réparation ou de développement des infrastructures n'est disponible, alors que 30 km de réseau et 11 puits gérés par les autorités de l'eau à Gaza ont été endommagés ou détruits lors des bombardements israéliens de l'opération « Plomb durci » du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009. Les coupures récurrentes d'électricité affectent les pompes qui extraient et distribuent l'eau aux ménages ainsi que les capacités des usines de traitement de l'eau. Aujourd'hui seules 25 % des eaux usées sont traitées et réutilisées, et 90 000 mètres cube d'eau usée sont rejetés dans la mer chaque jour. Alors que 90 % de l'aquifère dont dépendent les habitants est déjà pollué, et son eau impropre à la consommation, les Nations Unies alertent sur le fait que l'aquifère de Gaza pourrait être inutilisable en 2016, et irréversiblement détruit en 2020.

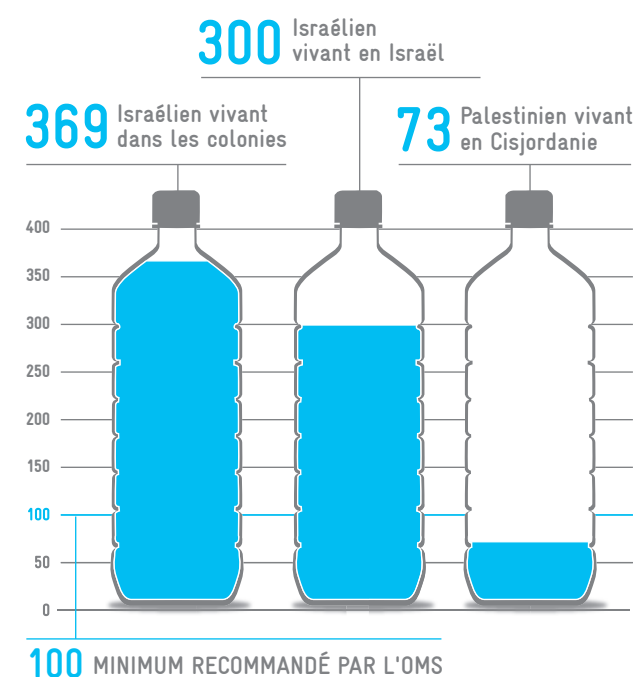
1.7 GAZA EN ÉTAT DE SIÈGE

Plus de 40 % des Palestiniens vivent dans la bande de Gaza, coupés du monde par le blocus quasi-total imposé par Israël et par les mesures de fermeture de plus en plus strictes mises en place par les nouvelles autorités militaires égyptiennes au pouvoir depuis juillet 2013. Depuis le retrait des Israéliens de cette zone en 2005, Gaza n'est plus un territoire occupé mais un territoire assiégé, asphyxié économiquement et isolé politiquement.

Entassés sur une étroite bande de terre aride, entre mer et désert, les quelques 1,7 millions de personnes (dont 54 % ont moins de 18 ans) vivent aujourd'hui dans des conditions catastrophiques qui rendent la situation de plus en plus explosive et alimente la fureur des groupes islamistes les plus extrêmes.

Le traitement que subissent les Palestiniens de Gaza s'apparente à une punition collective. Et cela dure depuis 14 ans, lorsque le Hamas a pris le pouvoir. À la suite des élections législatives de janvier 2006 où il avait gagné la majorité, le Hamas avait constitué avec le Fatah un gouvernement d'unité nationale qui n'a duré qu'un an et le 14 juin 2007, le Hamas a pris le pouvoir et le contrôle du gouvernement local. Les réactions des puissances

CONSOMMATION JOURNALIÈRE MOYENNE



²¹ Le volume normal recommandé par l'OMS est de 100 litres par jour et par personne.

²² OCHA - 2008.

²³ UNRWA, Gaza in 2020, A livable place, août 2012.

occidentales qui ont placé le Hamas sur la liste des mouvements « terroristes », et plus encore d'Israël ne se sont pas fait attendre : rupture de toute relation avec Gaza et enfermement de tout un peuple derrière des frontières quasiment closes par l'armée israélienne.

Les conséquences humanitaires, économiques, sociales et politiques de ces pratiques d'isolement et d'assignation forcée, imposant des restrictions drastiques aux mouvements des personnes et des biens, sont considérables et posent la question de la survie de cette population. Quelques chiffres tirés des informations publiées par OCHA en donnent la mesure :

- 80 % des ménages vivent grâce à l'aide alimentaire internationale et 57 % sont en situation de grave insécurité alimentaire.
- Le taux de chômage s'élève à 41,5 % à la fin 2013, l'un des plus hauts du monde, suite aux restrictions croissantes imposées à l'entrée des matériaux de construction, au blocage de l'exportation des produits agricoles et l'interdiction d'accès aux zones de pêche sur les deux tiers des zones reconnues par les accords d'Oslo.

Jusqu'en juillet 2013, l'économie de Gaza a largement dépendu de l'entrée de toutes sortes de biens par les tunnels « clandestins » creusés sous la frontière avec L'Égypte. Cette soupape de survie est pratiquement fermée aujourd'hui par les militaires égyptiens qui ont pris le pouvoir, pour des raisons d'insécurité dans le Sinaï, mais aussi parce le Hamas, proche des Frères musulmans, n'est plus *persona grata* en Égypte. Politiquement, le Hamas se trouve de plus en plus isolé de ses soutiens traditionnels dans la région, en Égypte et en Syrie (où il soutient la rébellion et a donc dû quitter son siège à Damas). Dans la « cocotte-minute » sous haute pression de Gaza, les plus radicaux risquent de déborder le contrôle du Hamas. Les recherches de solution du conflit ne doivent pas oublier Gaza.

1.8 ARABES D'ISRAËL : DES CITOYENS DISCRIMINÉS

Bien que mis en œuvre avec une certaine efficacité en 1947, le projet de transfert forcé²⁴ des Palestiniens vivant sur la partie de la Palestine attribuée aux Juifs par le plan de partage des Nations unies n'a pu être mené à son terme. Au grand regret de l'historien Benny Morris²⁵ ou de l'actuel Ministre des Affaires étrangères israélien, Avigdor Liberman, la population d'Israël est composée à 20% d'Arabes. La minorité arabe ne bénéficie pas des mêmes droits que la majorité juive ; ces différences de

traitement sont inscrites dans le cadre de la loi. Lors de sa session du Cap tenue en novembre 2011, le Tribunal Russell sur la Palestine est arrivé à la conclusion que le système juridique israélien viole l'interdiction internationale de l'apartheid. Pour le Dr. Thabet Abu Rass, Directeur de l'association de défense des droits des citoyens arabes d'Israël Adalah : « *Israël est un État juif pour ses citoyens arabes, et un État démocratique pour les juifs* »²⁶.

Le plan Prawer-Begin

Depuis plusieurs années, l'État d'Israël projette de judaïser la partie nord du Néguev en bordure de la Cisjordanie. Le plan de développement prévoit de construire plusieurs villes, une base militaire, un complexe industriel de technologie militaire ainsi qu'un parc industriel civil. Ce projet se heurte à la présence de plusieurs dizaines de milliers de Bédouins. Ces rescapés de la Naqba²⁷, expropriés de leurs terres en 1950, vivent dans une quarantaine de villages dont la plupart, considérés comme illégaux par les autorités israéliennes, sont dépourvus de tous les services publics de base.

Afin d'accélérer l'évacuation des Bédouins de la zone, la Knesset a adopté en juin 2013 le plan Prawer-Begin, du nom de ses concepteurs. Sous couvert de permettre aux Bédouins d'accéder à « l'urbanisation », le plan prévoit la destruction de la plupart des villages, de déplacer leurs habitants une nouvelle fois et de les regrouper dans des *townships* construits par l'État. Les espaces ainsi « libérés » permettront l'installation de populations juives. D'après l'association Adalah, l'ambassade de France en Israël soutient le plan Prawer Begin au motif qu'il est porteur de modernité. Bien que le plan ait été suspendu en décembre 2013 à la suite de nombreuses manifestations en Israël et en Cisjordanie, les opérations de destruction conduites par l'armée israélienne se poursuivent.

24 Ilan Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, Fayard 2008.

25 Répondant au journaliste Ari Shavit du journal Haaretz qui l'interpellait : « vous dites que Ben Gourion aurait expulsé trop peu d'Arabes ? » B. Morris répondait « si la fin de l'histoire tourne mal pour les Juifs, la cause en sera que Ben Gourion n'a pas achevé le transfert de population en 1948. Parce qu'il a laissé en Cisjordanie, à Gaza et en Israël même une importante et incontrôlable réserve démographique ». Haaretz, 9 janvier 2004.

26 La Cimade, entretien avec le Dr. Thabet Abu Rass, Bersheva, 24 février 2014.

27 Naqba : « désastre » ou « catastrophe » en arabe, elle fait référence à l'exode massif et forcé d'environ 750 000 palestiniens pendant la guerre de 1947-1949 qui a vu naître l'État d'Israël en 1948.



Source OCHA, décembre 2012.

02

Résistance des sociétés civiles

Dans la tragédie qui se déroule depuis plus d'un demi-siècle dans cette partie du monde à nulle autre pareille, deux peuples se trouvent confrontés de façon différente à la question existentielle de leur avenir.

Pour le peuple palestinien humilié quotidiennement par le système d'occupation, les échecs successifs des entreprises de résolution du conflit par la voie militaire ou par la voie diplomatique ont détruit beaucoup d'espoirs dans les capacités des leaders politiques actuels de répondre à ses aspirations fondamentales.

Pour le peuple israélien, l'occupation a aussi un coût élevé, sur le plan politique, sur le plan économique, social et aussi d'un point de vue moral. La mainmise militaro-sécuritaire sur le gouvernement et sur la société accapare une partie considérable du budget national au profit d'une minorité. L'idéologie ethno-nationaliste qui l'anime empoisonne et asphyxie la culture démocratique du pays en propageant la peur, le mépris et le rejet de l'autre été en légitimant le recours à la force.

Au sein des sociétés civiles de ces deux peuples, des citoyens s'engagent néanmoins pour écrire une autre histoire. Des organisations prennent leurs responsabilités pour défendre les droits fondamentaux bafoués par la puissance occupante et tenter de promouvoir une paix juste et durable.

Dans cet océan d'injustices, il ne s'agit pour le moment que de l'émergence « d'îlots de résistance ». Mais ces petites îles palestiniennes et israéliennes sont le signe visible de l'existence d'une terre ferme où résident des forces porteuses d'espoir pour l'avenir.



Bil'in, manifestation devant le mur d'annexion.

2.1 B'TSELEM : POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

L'association israélienne, B'Tselem (ce qui veut dire en hébreu « à l'image de... », synonyme pour dignité humaine), est devenue depuis sa création en 1989, l'une des organisations de droits de l'homme les plus importantes en Israël. Elle partage avec l'organisation palestinienne Al-Haq des objectifs semblables de défense des droits de l'homme dans les territoires occupés. B'Tselem considère que sa responsabilité d'acteur de la société civile est de s'adresser en priorité à son propre gouvernement et à sa propre société, en poursuivant un double objectif :

- Plaider pour un changement de la politique israélienne dans les territoires occupés et assurer que l'État respecte ses obligations au regard du droit international et les droits humains des personnes sur qui il exerce son contrôle.

- Informer et éduquer l'opinion publique israélienne et les décideurs politiques pour que personne ne puisse dire « je ne savais pas ».

B'Tselem est reconnue pour le sérieux de son travail d'investigation, d'information du public et de plaidoyer auprès des autorités israéliennes et internationales. Ses prises de position lui ont valu des attaques récentes de la part du gouvernement et des militaires qui savent que leurs actions font l'objet d'une vigilance constante.

Aujourd'hui, tout en poursuivant son travail de documentation et de dénonciation publique des violations quotidiennes qui affectent tous les aspects des droits des Palestiniens occupés, l'association s'attache à démontrer les violations systémiques des droits des Palestiniens causées par la logique d'occupation et de colonisation.

Son rapport paru en 2013, *Acting the Landlord, Jouer au propriétaire*, aborde de manière globale l'une des violations les plus profondes et les plus graves à long terme commise par l'État d'Israël dans les territoires qu'il occupe : l'investissement massif dans le développement des colonies qui s'accompagne d'un blocage de tout développement économique et social des Palestiniens et de la menace constante de destruction de leurs maisons et de leurs biens.

L'association s'attache à démontrer les violations systémiques des droits des Palestiniens causées par la logique d'occupation et de colonisation.



B'Tselem, centre israélien d'information pour les droits de l'homme dans les territoires occupés.

À cette atteinte au droit de vivre sur leur terre, s'ajoutent bien d'autres formes de discriminations entre les Palestiniens et les colons. Les exemples les plus scandaleux concernent l'accès à la ressource vitale de l'eau, illimitée dans les colonies mais réduite au minimum pour les Palestiniens, ainsi que le fonctionnement de la justice. Les habitants des territoires palestiniens sont placés sous contrôle militaire israélien dans la majeure partie de la Cisjordanie. Ils sont soumis à un régime de justice militaire, alors que leurs voisins des colonies sont régis par la justice civile. Si un conflit éclate entre un Palestinien et un colon (même s'il s'agit de mineurs), pour le même fait, le premier passera devant un tribunal militaire et le second devant un tribunal civil, avec des résultats différents comme on peut le constater au vu du nombre de Palestiniens placés en détention au moindre prétexte.

Travailler à la défense et à la promotion des droits dans le contexte d'une occupation qui dure depuis 47 ans, est un « travail de Sisyphe » reconnaît B'Tselem qui persiste néanmoins sans relâche, avec des avan-

cées significatives, en particulier dans le domaine de l'information d'un public nouveau par le biais des nouvelles technologies et des réseaux sociaux.

Jessica Montell, directrice exécutive de B'Tselem, reconnaît que si leur travail est d'assurer le plus grand respect des droits de l'homme dans les circonstances actuelles « *il est clair que tant que durera l'occupation, les Palestiniens ne pourront jamais jouir de l'ensemble de leurs droits* » et elle ajoute aussi que « *l'érosion de la démocratie israélienne est inévitable avec la prolongation de l'occupation* ».

Dans ce contexte où le déni des uns et la lassitude des autres devant une situation qui ne fait qu'empirer risquent de masquer d'inacceptables violations des droits et de la dignité d'un peuple occupé, B'Tselem est plus convaincu que jamais que son rôle de vigilance inlassable sur les pratiques du gouvernement et de l'armée est indispensable.

2.2 AL-HAQ : RECOURS À L'ARME DU DROIT INTERNATIONAL

Établie en 1979 par un groupe de juristes palestiniens, Al-Haq est l'une des premières organisations de défense des droits de l'homme du monde arabe et la plus importante aujourd'hui en Palestine.

Depuis l'origine, elle privilégie l'arme du droit international pour dénoncer les violations des droits des Palestiniens et milite pour l'application effective de ce droit dans le conflit israélo-palestinien. Basée à Ramallah, en Cisjordanie, Al-Haq documente et dénonce toutes les violations individuelles et collectives commises dans les Territoires occupés et à Gaza, que les auteurs soient israéliens ou palestiniens. Au sein de la société civile palestinienne, elle agit aussi pour que les normes internationales des droits de l'homme soient respectées par les autorités politiques palestiniennes. À de multiples reprises, Al-Haq a dénoncé les abus commis par les forces de sécurité palestiniennes, les mauvais traitements dans les prisons qu'elles contrôlent, l'absence de mécanismes de recours et la répression contre des manifestations et contre la liberté d'expression.

Il est significatif de noter que la palestinienne Al-Haq et l'israélienne B'Tselem ont reçu conjointement, en 1989 et en 2009, des prix internationaux des droits de l'homme en reconnaissance de leur travail de défense des droits fondamentaux dans les territoires occupés¹.

Disposant d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, Al-Haq utilise tous les mécanismes nationaux et internationaux se référant aux droits de l'homme et au droit humanitaire pour exiger que le droit international cesse d'être bafoué impunément par l'État d'Israël dans les territoires occupés. L'association est membre de plusieurs réseaux internationaux de défense des droits de l'homme (Fédération internationale des droits de l'homme, Réseau Euro-méditerranéen pour les droits de l'homme, Commission internationale des juristes, etc.).

Ses dénonciations sont fondées sur de très nombreuses recherches et collectes d'information sur le terrain donnant lieu à des rapports qui font autorité et qui sont utilisés comme instruments de plaidoyer auprès des Nations unies, de l'Union européenne ou d'autres États. Son dernier rapport² se concentre sur « l'impunité institutionnalisée » des colons israéliens auteurs de violences, du fait du non-respect de ses obligations par l'État israélien.

Dans la ligne de son combat pour l'application des normes du droit international, Al-Haq vient de saluer l'accession de l'Organisation de libération de la Palestine à différents traités internationaux en avril 2014. Elle considère que ces traités permettraient de faire avancer les droits humains des Palestiniens, mais qu'ils ne produiront aucun effet sur le terrain si leurs mécanismes d'application ne sont pas mis en œuvre par toutes les parties prenantes.

Al-Haq s'insurge contre toutes les pressions exercées par Israël et les États-Unis pour que ces demandes d'accession des Palestiniens à des traités internationaux soient utilisées comme des éléments de marchandages dans le processus de négociations actuel. Selon son Directeur général, Shawan Jabarin³ : « *Le refus ou le report du processus d'accession à des conventions et traités internationaux prive les Palestiniens d'outils qui leur permettront de renforcer leur position face aux violations du droit international commises par l'État d'Israël. Le droit international doit être égal et universel dans son application et ne saurait être soumis à des interférences politiques.* »

L'enjeu de ce combat sur le terrain du droit international pour la défense des droits des Palestiniens pourrait prendre une dimension nouvelle si la communauté internationale, et tout particulièrement les États-Unis et les États européens, étaient prêts

Al-Haq a dénoncé les abus commis par les forces de sécurité palestiniennes, les mauvais traitements dans les prisons qu'elles contrôlent, l'absence de mécanismes de recours et la répression.

à prendre toutes les mesures pour que les normes internationales des droits de l'homme et du droit humanitaire soient effectivement respectées par l'État d'Israël. La façon dont cet État a pu s'affranchir de tout respect de ce droit international dans sa politique d'occupation pendant plus de quarante ans, laisse penser que des déclarations et autres recommandations ne suffiront pas si d'autres moyens de pression ne sont pas exercés sur Israël.

2.3 EWASH : COORDONNER LES EFFORTS EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'EAU

Ewash (Groupe d'urgence eau, assainissement et hygiène) est un organe de coordination lancé en 2002 pour répondre à la situation d'urgence créée par les incursions israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Animé par un comité de pilotage composé de cinq membres, Ewash regroupe près de 30 organisations travaillant dans le domaine de l'eau dans les territoires occupés palestiniens : des associations locales et internationales, des agences des Nations unies, des instituts de recherche et des universitaires, l'Autorité Palestinienne de l'eau, le Département de l'eau de la Cisjordanie ou encore le service public municipal de l'eau à Gaza. La coordination permet d'éviter la duplication et d'atteindre les meilleurs résultats possibles, notamment en termes de renforcement de capacités et de préparation aux urgences.

Ewash facilite la collecte et la circulation de l'information entre les différents acteurs, ce qui permet d'alimenter la publication d'une newsletter et de rapports de situation. Des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sont menées pour mobiliser sur la problématique de l'accès à l'eau : un kit de mobilisation est

1 Prix Carter-Menil en 1989 et Prix Geuzenpenning (Pays-Bas) en 2009.

2 Al-Haq, *Institutionalised Impunity*, 2013.

3 Communiqué du 10 avril 2014, www.alhaq.org

disponible en ligne, des pétitions peuvent être signées en direction des décideurs politiques, notamment européens pour que ceux-ci fassent pression sur le gouvernement israélien.

La campagne « Thirsting for justice » (Soif de justice) menée jusqu'en 2012 a mis en avant des situations précises de violation des droits des Palestiniens en matière d'accès à l'eau à Gaza et Nabi Saleh en Cisjordanie, ainsi que les obligations d'Israël en matière de droit international.

2.4 PCATI : TÉMOIGNER DE LA TORTURE

La politique de répression israélienne s'accompagne d'un large recours à la torture, bien que l'État fasse tout pour le cacher et conserver son image démocratique. Le Comité public contre la torture en Israël (PCATI) travaille depuis 1990 sur cette problématique très sensible. PCATI a pour objectif de protéger toute personne de la torture et des mauvais traitements par les autorités israéliennes (police, services de sécurité généraux, service des prisons, forces de défense intervenant dans les Territoires occupés). L'association soutient les Israéliens, les Palestiniens, les travailleurs migrants et toute autre personne étrangère en Israël et dans les territoires occupés. Lors de la création de l'association, pendant la première intifada, 85 % des détenus étaient torturés.

Près de 800 plaintes pour torture et mauvais traitement ont été soumises depuis 2001, pas une seule n'a abouti à une enquête criminelle et la majorité est classée sans suite.

Aujourd'hui, son directeur parle d'un « *usage continu de la torture et de mauvais traitements par l'Agence de sécurité israélienne (ASI)* ». La majorité des cas de torture se produit pendant les interrogatoires, un « trou noir » en matière de droits humains. En 1999 suite à une requête déposée par le PCATI et d'autres associations de défense des droits de l'homme, la haute cour de justice a interdit certaines méthodes de torture employées jusque là. Bien que représentant une amélioration indéniable, cette décision a toutefois laissé la porte ouverte à des tortures autorisées : concernant 15 % des plaintes déposées par le PCATI depuis 2003, le recours

dit « nécessaire » à la torture peut être invoqué lorsqu'un agent doit prévenir un acte imminent, ou soupçonne une « bombe à retardement ». Même des faits de torture avérés ne conduisent pas à une enquête, malgré les dispositions du droit international qui normalement y obligent (article 12 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants ; Israël n'a pas signé le protocole additionnel à cette convention). Dans les faits la protection des agents de l'ASI contre les poursuites est donc totale.

L'impunité toujours d'actualité

Le PCATI dénonce le système judiciaire israélien qui encourage l'impunité. Les plaintes contre les employés de l'ASI sont soumises au Procureur général et non pas au département d'enquête de la police (PID) comme c'est le cas pour les violences policières. Le Procureur général délègue ensuite son autorité au Bureau de l'Avocat général qui n'a pas le pouvoir de traiter les plaintes, et les renvoie à son tour à une enquête menée par l'Inspecteur des plaintes des interrogés, lui-même agent de l'ASI ! Aucune enquête indépendante n'est donc possible. Ainsi, alors que près de 800 plaintes pour torture et mauvais traitement ont été soumises depuis 2001, pas une seule n'a abouti à une enquête criminelle et la majorité est classée sans suite, comme le PCATI le décrit dans son rapport *L'impunité toujours d'actualité* en janvier 2012.

De nombreux cas de torture sont niés par les autorités ; comme les interrogatoires ne sont pas filmés, il existe très peu de preuves irréfutables des violences et la parole de la victime pèse peu face à celle des agents de l'ASI. De plus, en l'absence de présence de la société civile dans les lieux de détention, les victimes ne peuvent porter plainte qu'après leur libération. Si les preuves ne sont pas suffisantes, les autorités considèrent qu'il n'y a pas de base pour une enquête. Le Comité des Nations unies contre la torture et le comité des droits de l'homme ont tous deux critiqué ouvertement Israël sur l'impunité de fait offerte aux agents de l'ASI. Le PCATI appuie les victimes grâce à des examens médicaux et psychologiques qui permettent d'attester des dires du plaignant ; cette méthode a porté ses fruits dans le cas de migrants torturés dans le Sinaï, emprisonnés pour défaut de papiers et à qui la police refusait la qualité de victime de la torture.

Le travail du PCATI et d'autres associations comme Adaameer sur cette question est difficile. En juin 2013, le PCATI a réussi une avancée importante, après un très long plaidoyer, lorsque le poste d'Inspecteur des plaintes des interrogés a été transféré au ministère

de la Justice, une juridiction civile. Toutefois pour le PCATI, « ces changements *n'ont pas conduit au franchissement d'une étape visible et substantielle vers un endossement de responsabilité* » et « il existe un risque que des *amendements superficiels au système actuel résultent seulement en un renforcement accru d'une protection sophistiquée des auteurs* ». Dans ce trou noir de la démocratie israélienne, le combat pour la justice des associations est vital.

2.5 LES COMITÉS POPULAIRES

En Cisjordanie, la vie quotidienne est soumise aux règles de l'occupant : droit de circuler, permis de construire, accès aux terres de l'autre côté du mur, droit de résider à Jérusalem, liberté d'expression et de rassemblement, accès aux ressources naturelles et aux biens et services de première nécessité... La baisse des attentats en Israël et les phases de négociation successives semblent avoir figé le statu quo. La violence est moins aigue et moins directe qu'il y a quelques années, mais la banalisation de l'occupation n'en est pas moins terrible. Les plus jeunes n'ont rien connu d'autre ; ils ne savent pas qu'il existe une vie sans check points, sans détour, sans tirs de grenades lacrymogènes. Ils grandissent en ne connaissant des Israéliens que l'uniforme des militaires en service dans les territoires occupés. Sous un vernis pacifié, la Cisjordanie est une poudrière.

Sur leurs terres déchirées par l'occupation, alors que rien n'arrête le mur – ni les condamnations de la cour de justice internationale, ni celles de Haute cour de justice israélienne – et que les Nations unies sont impuissantes à faire respecter le droit, les Palestiniens ont développé depuis plusieurs années des stratégies de résistance alternatives. Les comités de résistance populaire se sont constitués autour de leaders charismatiques qui ont fait leurs armes lors de la première intifada. Rompus à la lutte contre l'occupant, ils réinventent des formes de résistance opiniâtre et originale, non sans succès.

La double stratégie mise en œuvre à Bil'in

Le comité de résistance de Bil'in en est l'exemple le plus médiatique : crée juste après la construction du mur en 2005, il a suivi une double stratégie : étudier toutes les pistes d'action légale, et manifester pacifiquement contre le mur. Dans le premier cas la stratégie a été payante : aidée d'un avocat israélien, le comité a obtenu la révision du tracé du mur et a récupéré une partie de ses terres. Pour autant 25 % restent encore du côté israélien et le comité continue ses actions. Depuis neuf ans, chaque semaine, les habitants accompagnés de mi-

litants israéliens ou internationaux manifestent. Parfois peu nombreux, mais toujours présents. Les Comités ont développé une solidarité entre eux, et la mobilisation se fait collective lors des dates symboliques. Le 21 février 2014, date anniversaire des neuf ans du démarrage des manifestations à Bil'in, était aussi l'anniversaire des vingt ans du massacre d'Hébron. Les militants s'y sont donc réunis pour une grande manifestation, tandis qu'une trentaine de Palestiniens et militants étrangers restaient à Bil'in pour montrer que la mobilisation ne s'arrête pas.

Sur leurs terres déchirées par l'occupation, alors que rien n'arrête le mur, les Palestiniens ont développé depuis plusieurs années des stratégies de résistance alternatives.

La médiatisation de la résistance s'est traduite sur le terrain par une violence accrue de l'armée. L'emprisonnement d'Abdallah Abu Rahma en décembre 2009 est intervenu après des semaines de harcèlement visant sa maison et sa famille. Des check points avaient été érigés autour du village pour l'empêcher de fuir. Suite à des aveux extorqués par la force à un mineur emprisonné, plusieurs charges ont été retenues contre lui, dont celle d'incitation à la violence. En lieu et place de son action pacifique et de son droit à exercer sa liberté d'expression, pour lesquelles il a reçu au nom des habitants de Bil'in la médaille Carl Von Ossietzky de la ligue internationale des droits de l'homme, l'armée israélienne l'a accusé de « tentative d'influencer l'opinion publique ». L'organisation de manifestations le vendredi et la distribution de drapeaux palestiniens étaient notamment ciblés par cette charge. Après huit mois de procès hautement politique, pendant lesquels il est resté emprisonné, il a été condamné à 12 mois de prison, puis 16 mois après l'appel fait par le procureur militaire. Il a été libéré le 14 mars 2011.

Dénoncer et faire pression

L'engagement des membres de comités est bénévole, et leurs responsables sont très attentifs aux risques d'instrumentalisation. Ils refusent donc tout salaire et les dons qu'ils peuvent recevoir servent à financer les actions. Les responsables s'interrogent en permanence pour trouver des voies innovantes de résistance. La médiatisation, qui offre une forme de



Les responsables des comités populaires de résistance d'Al-Nabi Saleh et de Bil'in.

protection tout en suscitant l'ire des Israéliens, doit être alimentée pour durer. Pourtant, années après années, la mobilisation s'essouffle. Difficile de trouver des idées originales d'action semaine après semaine ; de faire face au risque d'arrestation, et aux violences lors des manifestations ; de continuer à lutter alors que la construction des colonies ne cesse pas, inscrivant dans la terre une annexion rendue de fait irréversible. Derrière l'énergie d'hommes et de femmes qui sacrifient leur vie à cette cause, point la fatigue extrême d'une génération de combattants pour la paix poussés à bout par l'absence de perspective.

Il ne s'agit pas seulement des jeunes qui à la fin des manifestations lancent des pierres contre les soldats. Il s'agit du poids de l'injustice que les Palestiniens sont les seuls à porter, et qui rend amère les plus résistants d'entre eux. L'incompréhension devant l'absence de fermeté de la communauté internationale est palpable, et la responsabilité qu'ils confient aux militants internationaux est claire : dénoncer, faire pression sur les gouvernements européens, tout faire pour que l'absence de fixation qu'est devenue la Palestine ne devienne pas incontrôlable. Aujourd'hui les droits des Palestiniens devraient être le premier sujet sur la table des négocia-

tions. Il n'en est rien. L'Autorité palestinienne censée les représenter n'a pas la force ni la volonté de le faire. Liée par sa dépendance économique à l'Union européenne, affaiblie par une institutionnalisation teintée de corruption, l'Autorité palestinienne a une place intenable dans des négociations complètement asymétriques. Alors qu'elle respecte ses engagements et contrôle en zone A la population de manière à éviter les débordements, elle n'obtient rien en échange et n'arrive pas à mettre à l'agenda le respect des droits fondamentaux en Palestine. Il ne reste aux membres de Comités que la possibilité de maintenir, par l'exemple qu'ils offrent, une étincelle de courage et de résistance au sein de la population palestinienne.

2.6 DANS LA VALLÉE DU JORDAIN

Entre absence de droits, violence de l'armée, augmentation des agressions commises par les colons⁴ bénéficiant d'une totale impunité, projet d'annexion⁵ et passivité de l'Autorité palestinienne, le futur des paysans et des Bédouins palestiniens de la vallée du Jourdain paraît sombre. Pour autant leur capacité dans l'adversité de continuer à prendre soin de leurs terres et de leurs troupeaux, leur volonté de continuer



Réservoir d'eau dans la vallée du Jourdain.

à être là en s'opposant pacifiquement à la machine oppressive hyper-moderne israélienne démontrent des qualités de résilience surprenantes. Dans ce contexte difficile, l'espoir repose sur la capacité d'organisations issues de la société civile à soutenir au plus près du terrain les habitants de la vallée.

Le PFU (Palestinian Farmers Union) qui avait succombé aux bailleurs financiers internationaux dans le cadre du processus d'Oslo, se transformant en ONG de développement, a renoncé à ces pratiques pour retrouver son indépendance. Il est redevenu un véritable syndicat soucieux de la défense des droits des paysans. Il s'oppose à la vision néolibérale de l'Autorité palestinienne et pousse celle-ci à mettre en œuvre en Cisjordanie le boycott des produits agricoles israéliens dont l'importation contribue fortement à la destruction de la paysannerie de la vallée du Jourdain. Le nouveau Syndicat général des associations de travailleurs de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire (GUWAFIA) s'illustre pour son travail à la base. Ce nouvel acteur pugnace qui a contribué avec succès aux luttes récentes dans les colonies industrielles du nord de la Cisjordanie devrait contribuer à former et organiser les travailleurs de la vallée.

Contrairement à d'autres ONG palestiniennes de développement plus importantes, l'UAWC (Union of agricultural workers Committees) a su rester au plus près des intérêts des paysans palestiniens. Elle refuse les fonds conditionnels pour garder le pouvoir de décision sur ses propres projets. Porteuse d'une vision politique, l'UAWC est pour l'instant l'unique organisation paysanne du monde arabe membre de la Via campesina⁶. Dans ce cadre, elle développe des partenariats avec des organisations paysannes en Thaïlande dont sont originaires plusieurs milliers de travailleurs agricoles employés en Israël et dans les colonies. Dans la vallée du Jourdain, malgré le contexte difficile, elle met en place des réseaux et des réservoirs d'eau à usage collectif pour l'irrigation. Ces réservoirs servent également au développement d'une activité piscicole qui permet de fertiliser les

4 « Price Tag » Escalation Timeline: Jan 1, 2011-present, Peace Now, 15/012014. « Le prix à payer » : campagne d'actes de violence aveugle perpétrés par de jeunes colons extrémistes. Cette politique vise à faire payer systématiquement aux populations palestiniennes toutes les actions de lutte contre les actions de colonisation.

5 Haggai Matar, « Jordan Valley fence would finalize the West Bank's complete enclosure », +972, 4 novembre 2013.

6 El Assimi Ouessale, *Ouvriers agricoles palestiniens et migrants en Israël et dans les colonies, Histoire d'une exploitation*, UAWC - Confédération Paysanne, février 2014.

eaux d'irrigation et d'apporter un peu de diversité alimentaire. Membre très actif de l'animation du BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), L'UAWC a contribué à l'élaboration de la campagne « Farming injustice » (Culture d'injustice) ciblant les entreprises de l'agro-business israéliennes, telles Mehadrin ou Hadiklaim, qui participent activement à la colonisation et à la destruction de l'agriculture palestinienne.

2.7 À JÉRUSALEM

Vivant sous la menace continue de la politique de judaïsation de la ville (peupler un territoire de colons juifs) menée par les autorités israéliennes, les habitants arabes de Jérusalem-Est ne se résignent pas. Malgré la volonté affirmée par Israël depuis l'occupation en 1967 de réduire la présence palestinienne à Jérusalem, malgré la violence des politiques traduisant cette volonté, l'objectif démographique obsessionnel israélien de maintenir sous les 30 % la population palestinienne n'est pas atteint. Constituant 27 % de la population de l'ensemble de Jérusalem en 1967, les Palestiniens représentent aujourd'hui 33 % de celle-ci.

Exister, c'est résister.

L'échec israélien explique l'intensification de la violence exercée actuellement par Israël sur les habitants de la ville⁷. La résistance n'est pas seulement passive, la société

L'objectif démographique obsessionnel israélien de maintenir sous les 30 % la population palestinienne de Jérusalem-Est n'est pas atteint.

civile palestinienne s'est organisée et lutte quotidiennement au côté des habitants de Jérusalem-Est. La coalition pour Jérusalem⁸ rassemble 42 ONG et personnalités palestiniennes basées dans la partie Est de Jérusalem. Son but est de mobiliser contre la confiscation par le gouvernement israélien des terres et immeubles de Jérusalem-Est, par des actions de terrain, des conférences et rapports en direction des autorités palestiniennes et de la communauté internationale. La coalition apporte aussi une aide matérielle et juridique aux victimes de la politique israélienne (expulsions, destructions de maisons...), tout comme l'ICADH (The Israeli Committee Against House Demolitions), très active dans ce domaine.

2.8 LES CHRÉTIENS DE PALESTINE

La présence des chrétiens sur la terre de Palestine remonte à la fondation des premières communautés à Jérusalem et a marqué ce territoire de son empreinte durant les 2 000 ans écoulés. Malgré leur faible nombre aujourd'hui (environ 50 000 personnes en Cisjordanie et à Gaza, 160 000 en Israël), ils représentent une communauté très dynamique dans les domaines des services sociaux et de l'éducation et bénéficient du soutien des églises et du mouvement œcuménique international.

Après le déclenchement de la deuxième intifada en 2000, les responsables des églises de Jérusalem ont lancé un appel pressant aux chrétiens du monde entier pour qu'ils s'engagent d'avantage à la construction d'une paix juste et durable dans la région et réclament avec eux la fin de l'occupation. En réponse à cet appel, le Conseil œcuménique des églises a lancé en 2002 un « programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et Israël » (œcuménical accompaniment programme in Palestine and Israël, EAPPI) qui consiste en l'envoi sur place de personnes qui s'engagent pendant trois mois à accompagner des communautés locales ou des associations palestiniennes et israéliennes travaillant pour la défense des droits humains à Jérusalem et dans les territoires occupés.

Depuis cette date, près de 1 400 volontaires, d'horizons confessionnels, sociaux et culturels différents venus d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Afrique ou d'Asie, ont participé à ce programme qui répond à un triple objectif :

- Offrir une protection à des communautés particulièrement menacées par le système d'occupation, par leur simple présence au milieu d'elles dans des villages isolés situés près du mur ou menacés par le harcèlement de colons violents.
- Surveiller et rendre compte, au niveau national et international, des violations constatées et dénoncer l'impunité dont jouissent leurs auteurs, qu'ils soient militaires ou colons, dans des opérations de contrôle aux check-points, d'éviction forcée et de destruction de maisons.
- Témoigner concrètement à leur retour dans leur pays, de leurs expériences vécues, de l'impact quotidien de l'occupation et plaider pour un engagement plus résolu des États, des églises et des sociétés civiles pour mettre fin à l'occupation et avancer sur le chemin de la paix.



Nora Carmi, secrétaire générale du Centre œcuménique Sabeel.

L'appel Kairos et le mouvement Sabeel

Le sens de cet engagement se trouve, de plus, éclairé par le document « *Kairos Palestine, un moment de vérité* » rendu public à Bethléem en décembre 2009. Cette parole de chrétiens palestiniens, théologiens et laïcs, fait écho au premier document Kairos rédigé par des chrétiens sud-africains pendant la période d'apartheid. Kairos signifie en grec « moment de vérité ». Le document est un cri « *de foi, d'espérance et d'amour venant de la souffrance palestinienne* » qui appelle à la conscience et à la responsabilité, les croyants chrétiens, juifs et musulmans, les responsables politiques israéliens et palestinien et la communauté internationale afin de mettre fin à l'occupation et aux discriminations, avant qu'il ne soit trop tard. « *Le drame du peuple palestinien est arrivé aujourd'hui à une impasse et ceux qui peuvent prendre les décisions se contentent de gérer le conflit au lieu d'agir sérieusement pour le résoudre.* » Le document appelle à « *une résistance non par la mort, mais par la vie* » et reconnaît, entre autres, que « *l'appel en faveur d'un boycott économique et*

commercial de tout produit de l'occupation s'inscrit dans la logique de la résistance pacifique ».

Le Centre œcuménique Sabeel pour la théologie de la Libération⁹ de Jérusalem, soutenu par le réseau international des « amis de Sabeel », travaille également dans cet esprit. Il apporte un éclairage théologique sur la réalité, et réfute certaines interprétations fondamentalistes chrétiennes de la bible qui légitiment des politiques injustes pour le peuple palestinien.

2.9 LES PALESTINIENS DE 48

L'État d'Israël n'a pas de frontières déterminées¹⁰. Il n'a pas non plus de Constitution présentant les droits et les devoirs de ses citoyens. La place et les droits des uns, citoyens de nationalité juive, et des autres, citoyens non juifs, s'inscrivent dans un corpus juridique complexe fondé sur l'inégalité¹¹ : de manière directe comme sur la question de la propriété foncière, ou de manière indirecte comme pour les questions d'accès au travail, de prestations ou d'avantages sociaux conditionnés à l'accomplissement du service militaire. Ceux-ci sont en effet refusés à la minorité arabe de citoyenneté israélienne, « exemptée » de ce service¹².

Dans ce contexte de discriminations institutionnalisées, l'association Adalah (Justice) agit depuis 1996 pour la défense et la promotion des droits des citoyens arabe palestiniens d'Israël, un million deux cent mille personnes qui représentent 20 % de la population.

Adalah intervient sur le plan légal en fournissant conseils et défense juridiques aux citoyens arabes palestiniens, elle lance des appels aux institutions et forums internationaux et anime des campagnes d'information sur les violations des droits de la minorité arabe en Israël. La qualité de ses analyses et de ses rapports est reconnue internationalement. L'association a obtenu en 2005 le statut de consultant spécial auprès du Conseil économique et social de l'ONU.

⁷ D'après les Nations unies, en 2013 les destructions d'habitations ont augmenté de 50 % par rapport à l'année précédente.

⁸ www.coalitionforjerusalem.org

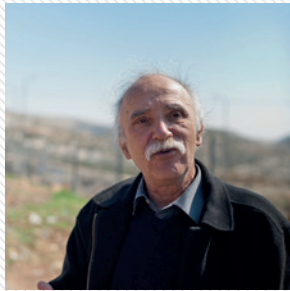
⁹ www.sabeel.org

¹⁰ Selon Michel Warszawski, cette perpétuelle indétermination des frontières est un choix délibéré permettant de réaliser par la politique du fait accompli le projet de grand Israël de la mer au Jourdain.

¹¹ www.adalah.org

¹² Ce caractère discriminatoire systématique des lois israéliennes est l'objet de remarques récurrentes du CEDR (Comité des Nations-Unies pour l'élimination de la discrimination raciale). Voir le dernier rapport du CEDR (CERD//SR.2148) 28 février 2012.

MICHEL WARSCHAWSKI, IDITH ZERTAL...



Michel Warschawski



Idith Zertal

Deux rencontres d'une rare intensité qui ont encadré notre périple entre la Méditerranée et le Jourdain

Nous attendons, assis dans le jardin de la maison d'Abraham, sur le mont des Oliviers. En toile de fond entre les arbres, étendue sur la colline d'en face, toute proche, Jérusalem dessine son profil. « *Je m'appelle Michel Warschawski, mes amis m'appellent Mika-do...* » Sans détours, il nous parle de lui, de son parcours, de son travail dans le journalisme, de ses combats et des deux grands amours de sa vie – sa femme et cette ville. Puis nous partons faire un tour sur le terrain, Michel sera notre guide pour découvrir la réalité de Jérusalem-Est et de ses environs.

Même après des années et des années, la même indignation le saisit, sur la route qui longe le mur, en passant près de la prison d'Ofer, devant le très sinistre check-point de Qalandiya. La même colère le fait sortir des gonds aux pieds de la colonie de Migron. Avec Idith Zertal le ton est différent. Elle vient nous rendre visite sur la terrasse du toit du Jaffa Hostel, à proximité de Tel Aviv. Elle construit et pose des phrases soignées, ponctuées de lourds silences, où semblent passer et s'exprimer les émotions que son visage et ses mots ne montrent pas. Rigoureuse dans la réflexion, lucide dans ses analyses, sans concessions dans les constats, elle s'interroge, encore et encore, douloureusement : « *Que sommes-nous devenus ? Que sommes-nous devenus ?* » Puis elle se tait, comme si les réponses qu'elle connaît mieux que quiconque, lui faisaient trop mal pour qu'elle les dise de sa voix, alors que tant de pages de ses travaux d'historienne sont écrites à l'encre noire d'une main qui n'a jamais tremblé.

Michel Warschawski nous parle ouvertement de l'intensité des liens qui l'unissent à Jérusalem et ne cache rien de son indifférence vers la grande ville moderne et sans âme, Tel Aviv, qu'il dit ne pas connaître et ne pas vouloir connaître. Originaire de Strasbourg, il est arrivé ici il y a longtemps et dit résolument qu'il ne s'en ira plus jamais. C'est un attachement viscéral, le sien.

Quant à Idith Zertal, elle ne nous aura dit que très peu de choses d'elle-même. Elle nous a pourtant clairement laissé comprendre combien peut peser la conscience de l'histoire de ces lieux et des incertitudes qui planent sur l'avenir de ces peuples. Reconnue par ses pairs comme une historienne de la plus haute stature, elle a néanmoins dû connaître l'ostracisme des cercles académiques de son pays, puis partir travailler dans une université suisse. Mais elle en est revenue et continue son travail, ses recherches, ses écrits. Michel Warschawski, Idith Zertal... deux figures d'exception, deux voix fortes, deux vies et deux sensibilités très différentes. L'un et l'autre racontent une histoire d'injustice et d'amertume, mais ne cessent de croire qu'une autre issue existe, nous disent de ne pas arrêter de la vouloir, nous disent de continuer à marcher à leurs côtés.

La question de l'égalité des droits est au cœur de son activité. Depuis 2003, l'association a pris la tête du combat contre la loi sur la citoyenneté et l'entrée en Israël qui interdit aux Palestiniens vivant dans les territoires occupés, mariés à des citoyens palestiniens d'Israël, le droit de vivre en Israël et d'acquérir la citoyenneté par le biais du regroupement familial. Cette loi particulièrement discriminatoire, interdit à tous les Palestiniens le droit de vivre en famille sur la seule base de l'identité nationale. Adalah a également été très active dans la contestation du plan Prawer-Begin visant à expulser les Bédouins Israélien du Néguev. Bien que ce plan soit suspendu, les ordres de destruction des villages Bédouins n'ont pas été annulés, l'association est plus que jamais engagée dans la lutte pacifique contre le transfert des populations bédouines du Néguev.

Adalah est particulièrement mobilisé sur la dernière tentative du gouvernement israélien visant à créer une division entre arabes palestiniens sur la base d'un critère religieux. La Knesset a voté 24 février 2014 une loi qui institue une distinction entre citoyens arabes et chrétien, accordant plus de droit à ces derniers. Le promoteur de la loi, Yariv Levin (Likoud) ne cache l'objectif du projet : « *Nous avons beaucoup en commun avec les chrétiens. Ils sont nos alliés naturels, un contrepoids aux musulmans qui veulent détruire le pays de l'intérieur [...] Je veille à ne pas faire référence à eux en tant qu'arabes, parce qu'ils ne sont pas arabes* ». ¹³

2.10 LE COMBAT PAR LA MÉMOIRE : ZOCHROT

L'utilisation du fait accompli par l'État israélien est, on l'a vu, l'un des ingrédients de la politique d'occupation. Dans certains lieux, comme dans la vallée du Jourdain, l'occupation permet d'effacer les traces d'une vie palestinienne : ainsi des plantations de palmiers occupent la place des villages palestiniens détruits, en effaçant même le souvenir.

Cette politique n'est pas nouvelle, et l'enjeu de la mémoire est considérable quand il s'agit de la création de l'état d'Israël. L'association Zochrot, composée de Juifs israéliens et de Palestiniens israéliens a été créée en 2002. Elle sensibilise la population et met l'État israélien face à ses responsabilités quant au sujet hautement sensible de la Naqba et du droit au retour des réfugiés palestiniens. D'après Eitan Bronstein, son directeur, la majorité des Israéliens pense que le mot Naqba signifie « indépendance » en arabe. Ce terme, qui signifie en réalité « catastrophe », est utilisé pour parler de la destruction de villages palestiniens et de l'expulsion de leurs habitants

après la déclaration d'indépendance d'Israël. Le refus d'Israël de reconnaître la Naqba s'appuie sur l'idée d'un des théoriciens du sionisme, Israël Zangwill, qui parlait « *d'un peuple sans terre revenant sur une terre sans peuple* » ¹⁴. Depuis la création de l'État, Israël nie la Naqba, qui n'est pas enseignée aujourd'hui dans les écoles. En juin 2007, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a conclu que la négation du droit au retour était discriminatoire et constituait une violation

L'association Zochrot sensibilise la population et met l'État israélien face à ses responsabilités au sujet de la Naqba et du droit au retour des réfugiés palestiniens.

des droits de l'homme des Palestiniens. Après plusieurs moutures, une loi a été adoptée le 23 mars 2011 à ce sujet. Appelée « loi de la Naqba » (c'est en réalité un amendement de la loi des principes budgétaires), elle permet de réduire la subvention accordée à une institution qui aurait financé « l'organisation d'une journée de deuil » d'un montant équivalent à trois fois celui de l'activité. Bien qu'évitant soigneusement d'utiliser le terme Naqba, la loi cible évidemment les Arabes israéliens à qui est dénié le droit de commémorer leur propre histoire le jour de l'indépendance d'Israël.

Le travail de recherche mené par Zochrot est titanesque : l'association cherche à rappeler tous les lieux de vie palestinienne détruits. Elle a ainsi fait figurer sur une carte 678 localités détruites par l'armée israélienne en 1948, à l'exemple de Jaffa, à côté de Tel Aviv, qui compte aujourd'hui 3 000 habitants palestiniens, contre 70 000 avant 1948. La ville n'a pas été totalement détruite, ni rasée, mais elle a cessé d'exister en tant que localité palestinienne. Les localités juives détruites par l'armée arabe figurent aussi sur la carte.

En plus du travail de cartographie Zochrot organise des tours et plante des panneaux informatifs sur les lieux de destruction. Une approche par l'art permet aussi à la parole de se libérer, et à l'occasion d'une exposition les

¹³ « Knesset passes bill distinguishing between Muslim and Christian Arabs », *Haaretz*, 25 février 2014.

¹⁴ Ilan Pappé, *La guerre de 1948 en Palestine*, La Fabrique éditions, 2000, page 16.

membres de Zochrot ont appris que beaucoup de personnes survivantes de la Shoah avaient refusé d'habiter dans des maisons qui leur étaient données par le gouvernement lorsqu'elles avaient appris qu'elles venaient d'être confisquées à des Palestiniens. Cette mémoire là aussi est en train de disparaître, ce qui rend d'autant plus urgent le travail mené par l'association. Zochrot agit aussi face à l'actualité brûlante, notamment dans le cas des Bédouins du Néguev dont les maisons sont menacées de destruction.

2.11 GISHA : POUR LA LIBERTÉ DE CIRCULATION DES PALESTINIENS DE GAZA

Le contrôle quasi exclusif que l'État d'Israël exerce sur la bande de Gaza implique, selon le droit international, qu'il remplisse ses responsabilités vis-à-vis de l'exercice des droits fondamentaux de la population qui y vit. La liberté de circulation est l'un de ces droits fondamentaux violé par Israël, qui entraîne la violation d'autres droits humains comme le droit à la vie, le droit à la santé, à l'éducation, à la nourriture ou le droit de vivre en famille. Depuis l'instauration du blocus en 2005, Israël interdit tout accès par mer ou par les airs à la bande de Gaza. Les accès par la terre se font uniquement par le point

de passage d'Eretz, au nord, pour les personnes et à celui de Kerem Shalom pour les biens. Seul le point de passage de Rafah vers l'Égypte, au sud, n'est pas contrôlé par l'armée israélienne.

Les Palestiniens de Gaza ne sont autorisés à sortir que dans des « cas d'urgence humanitaire exceptionnels », comme des urgences médicales ou la mort d'un parent au premier degré. Les Palestiniens de Cisjordanie ou de Jérusalem sont interdits d'entrée. Cette stratégie d'isolement total divise des milliers de familles et plus largement aggrave la fragmentation du peuple palestinien.

À chaque incident de sécurité, l'armée israélienne peut décider de boucler totalement les points de passage pour des jours ou des semaines, avec toutes les conséquences que cela implique en matière d'approvisionnement en denrées de base et d'accès aux soins vitaux. L'association israélienne Gisha, dont le nom en hébreu signifie « accès », a été créée en 2005 pour défendre pratiquement le droit à la liberté de circulation des résidents de Gaza et pour sensibiliser l'opinion publique sur les violations des droits de l'homme qui découlent de la violation de ce droit.

Elle apporte une assistance légale aux Palestiniens qui déposent des demandes de sortie aux autorités israéliennes et ses avocats plaident devant les cours et les institutions bureaucratiques militaires qui décident des autorisations de voyage. Comme ses membres juifs ne sont pas autorisés par l'armée à se rendre à Gaza, elle travaille avec des Palestiniens qui résident à Gaza. Depuis sa création Gisha a défendu 900 dossiers. L'inhumanité de ces mesures de rétorsion collective, officiellement au nom de la sécurité d'Israël, vire parfois à l'absurde comme dans le cas de ces 47 enfants musiciens d'une école de Gaza invités à jouer dans un orchestre d'enfants en Cisjordanie, à qui les militaires israéliens avaient refusé le droit de sortie. Gisha a du entreprendre une véritable bataille juridique, médiatique et politique pour finalement obtenir une autorisation. Mais celle-ci n'a été accordée qu'à une trentaine d'entre eux, si bien qu'ils ont finalement tous refusé le déplacement.

Les militants de l'association reconnaissent qu'il y a beaucoup de travail à faire vis-à-vis de l'opinion publique israélienne qui ne sait rien de ce qui se passe à Gaza, si ce n'est des images de violence et de fanatisme, et qui, plus encore que pour les territoires occupés de Cisjordanie, préfère détourner la tête et ne pas chercher à connaître la réalité qui se cache derrière les discours officiels et les préjugés.

2.12 BDS (BOYCOTT, DÉINVESTISSEMENT, SANCTIONS) : POUR LE RESPECT DU DROIT

L'appel BDS initié par la société civile palestinienne s'ancre dans le long partenariat entre peuples sud-africain et palestinien pour la paix, la justice et l'émancipation. En décembre 1997, le président Nelson Mandela déclarait : « *notre liberté est incomplète sans la liberté des Palestiniens* ». C'est en Afrique du Sud que le premier appel au boycott de l'État d'Israël est initié par Ronnie Kasrils et Max Ozinsky deux figures majeures de la lutte contre l'apartheid d'origine juive. Ils sont soutenus par l'archevêque Desmond Tutu, qui après une visite en Palestine, publie une tribune dans le journal américain The Nation intitulée « *Against Israeli Apartheid* » dans laquelle il établit le parallèle entre la situation présente des Palestiniens et le régime d'oppression sur des bases raciales dont vient de sortir l'Afrique du Sud.

Le 9 juillet 2005, un an jour pour jour après que la Cour internationale de justice ait déclaré dans son

Les États-Unis, comme les institutions et les États européens, pratiquent un double discours et multiplient les déclarations de principe, mais ils accordent une impunité totale à l'État d'Israël.

avis l'illégalité du mur de séparation et demandé son démantèlement¹⁵, l'appel BDS signé par 170 organisations de la société civile palestinienne est publié.

Un double constat

L'appel s'ancre dans un double constat effectué par la majorité des Palestiniens.

- Le processus engagé à la suite des accords d'Oslo est un échec total du point de vue de la réalisation des droits. Les « négociations de paix » n'ont pas mis fin au processus d'occupation et de colonisation. Bien au contraire, elles ont permis et permettent toujours aux Israéliens d'accélérer la colonisation tout en assurant leur sécurité, en les délestant de la gestion des besoins fondamentaux de près de quatre millions de Palestiniens, et en déléguant une partie de la politique sécuritaire à une autorité indigène dépourvue de toute autre prérogative.
- Les États-Unis, comme les institutions et les États européens, pratiquent un double discours sur leurs valeurs (respect du droit international, démocratie, laïcité, droits de l'homme), multiplient les déclarations de principe, mais dans les faits accordent une impunité totale à l'État d'Israël dans la mise en œuvre de sa politique coloniale et raciste vis-à-vis de l'ensemble des Palestiniens.

Les signataires invitent l'ensemble des sociétés civiles et les citoyens de conscience du monde entier « à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissement contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de



Gisha.

¹⁵ La Cour internationale de justice (CIJ) a donné raison, dans un avis rendu dès le 9 juillet 2004, aux Palestiniens exigeant la destruction du mur : « *Israël est dans l'obligation de mettre un terme aux violations du droit international dont il est l'auteur ; il est tenu de cesser immédiatement les travaux d'édification du mur qu'il est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, de démanteler immédiatement l'ouvrage situé dans ce territoire et d'abroger immédiatement ou de priver immédiatement d'effet l'ensemble des actes législatifs et réglementaires qui s'y rapportent.* » Avis de la CIJ, rendu le 9 juillet 2004.



Courgettes produites par une coopérative palestinienne dans la vallée du Jourdain, qui rencontre beaucoup d'obstacles à leur exportation.

l'apartheid. Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos États respectifs afin qu'ils appliquent des embargos et des sanctions contre Israël. Nous invitons également les Israéliens honnêtes à soutenir cet appel, dans l'intérêt de la justice et d'une véritable paix. »

Trois objectifs

« Ces mesures de sanction non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international en :

- Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur.
- Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue.
- Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugiés palestiniens¹⁶ à revenir dans leurs maisons et leurs propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU. »

Face à l'impasse des négociations, dans lesquelles la partie israélienne ne cesse de poser de nouvelles conditions et refuse de parler des questions essentielles (frontières, statut de Jérusalem, sort des réfu-

giés), l'appel n'aborde pas la question de l'avenir. La plupart des signataires sont favorables à la solution à deux États, une minorité milite pour la création d'un seul État, démocratique et laïc. Mais l'appel BDS ne se prononce pas sur cette question, il se concentre sur celle du respect des droits fondamentaux de tous les Palestiniens. Mettre un terme à l'occupation israélienne de 1967 des territoires palestiniens et autres territoires arabes, mettre fin au système israélien de discriminations légales et institutionnalisées contre ses propres citoyens palestiniens, et reconnaître les droits, ratifiés par l'ONU, des réfugiés palestiniens à rentrer dans leurs foyers d'origine. Aspect non négligeable de l'appel : alors que le champ de la représentation politique palestinienne est fracturé, l'appel rassemble et fédère l'ensemble des composantes du peuple palestinien, les réfugiés, les citoyens palestiniens d'Israël, et les Palestiniens des territoires occupés.

Les 12 et 13 juillet 2005, soit quelques jours après le lancement de la campagne BDS, la Conférence de la société civile pour la paix au Moyen-Orient siège à Paris dans l'enceinte de l'Unesco. La Conférence adopte à l'unanimité l'appel palestinien BDS ; la résolution finale annonce un plan d'action pour une

campagne générale de boycotts, de désinvestissements et de sanctions pour forcer Israël à mettre fin à l'occupation et à se conformer au droit international et à respecter toutes les résolutions des Nations unies concernées.

Montée en puissance

La campagne BDS n'a eu qu'un écho très relatif au cours des trois premières années, mais elle a connu une accélération importante à partir de 2008, lorsque la déclaration finale de la Conférence de Bil'in a appelé les acteurs de la solidarité à « *promouvoir le boycott, le désinvestissement et les sanctions ; demander à tous les mouvements, organismes et associations de solidarité internationale de faire campagne pour un boycott qui comporte le retrait des investissements d'Israël de même que l'application de sanctions économiques, en particulier l'Accord d'association commercial entre l'UE et Israël.* »¹⁷

L'appel a reçu le soutien de nombreuses personnalités et artistes dans le monde entier, y compris dans les milieux universitaires¹⁸. En 2009, le Conseil œcuménique des églises (COE) s'est déclaré convaincu de la nécessité « d'un boycott international des biens produits dans les implantations illégales en Territoires occupés ». Le COE soutient et diffuse l'appel Kairos lancé en 2009 par les chrétiens palestiniens, le texte fait directement référence à la campagne BDS comme moyen non violent privilégié en vue de mettre fin à l'occupation.

Dans les pays anglo-saxons, les églises comme les universités¹⁹ examinent les opérations réalisées par leur fonds de pension et retirent massivement leurs investissements des sociétés internationales qui collaborent à la politique d'occupation israélienne.

La réponse du monde syndical à l'appel est particulièrement conséquente. L'IWW (Industrial Workers of the World, USA), Le STUC (le Congrès des syndicats écossais), le TUC (Congrès des syndicats britanniques) UNISON (principal syndicat de fonctionnaires britanniques), la COSATU (principale fédération syndicale d'Afrique du Sud), l'ICTU (Congrès des syndicats irlandais), la CUT (la plus grande confédération syndicale du Brésil) ainsi que de nombreux syndicats comme Sud Solidaires en France adoptent le BDS. La plupart de ces organisations rompent tous lien avec la centrale syndicale israélienne, l'Histadrut.

Sur tous les continents, des groupes issus des sociétés civiles sont engagés dans l'action. En France,

« Promouvoir le boycott, le désinvestissement et les sanctions ; demander à tous les mouvements, organismes et associations de solidarité internationale de faire campagne. »

la victoire de la Coalition contre Agrexco en 2011 a dynamisé la campagne au niveau international. Dans la foulée, l'une des principales chaînes britanniques de distribution de produits alimentaires²⁰ prend la décision de « *cesser de collaborer avec tout fournisseur de produits, connu pour se fournir dans les colonies israéliennes* ». Les sociétés Alstom et Veolia, ciblées pour leur implication dans la construction du tramway de Jérusalem et dans les services fournis aux colonies, sont exclues de marchés publics²¹ dans de nombreux pays, à la suite d'interventions menées par des groupes de citoyens auprès des décideurs.

D'après Omar Barghouti, l'un des principaux animateurs palestiniens du BNC²², grâce aux interpellations des sociétés civiles, la campagne a pris une nouvelle dimension en 2014. En effet, depuis le début de l'année, une série de décisions prises par des institutions et des acteurs économiques majeurs a considérablement renforcé le BDS. C'est d'abord le vote du conseil de l'ASA (American Studies Association), l'un des plus prestigieux syndicats de chercheurs et d'enseignants américains, en faveur du boycott des institutions académiques israéliennes²³. C'est aussi la décision de la banque

16 Point important concernant la troisième revendication : 50 % des Palestiniens sont actuellement réfugiés dans un autre pays, 12 % sont citoyens israéliens et 38 % vivent à Gaza et en Cisjordanie incluant Jérusalem-Est. Parmi ce dernier groupe, 42 % sont des réfugiés de l'intérieur. Au total, les réfugiés représentent 69 % de la population palestinienne.

17 Déclaration finale de la Conférence de Bil'in, juin 2008 :

www.bilin-village.org

18 « Le physicien Stephen Hawking soutient le boycott académique d'Israël », *Le Monde*, 8 mai 2013.

19 Les églises : US Methodist Church, US Presbyterian Church, US Mennonite Church, United Church of Canada, Church of England. Les universités : Sheffield, Edinburgh, Cambridge, York, Sidney, Toronto, University of Michigan, University of California, Manchester.

20 « Co-op boycotts exports from Israel's West Bank settlements », *The Guardian*, 29 avril 2012.

21 « Veolia, a local BDS target, loses Massachusetts commuter rail contract », *Mondoweiss*, 9 janvier 2014.

22 Palestinian BDS National Committee.

23 www.theasa.net - Council Statement on the Boycott of Israeli Academic Institutions, 4 décembre 2013.

danoise, Danske Bank, de placer sur liste noire la banque israélienne Hapoalim²⁴, ou celle du fond de pension hollandais, PGGM, de retirer ses placements dans cinq établissements financiers israéliens²⁵. Dans les deux cas, ces décisions sont prises au motif que les établissements israéliens agissent contre les règles du droit international en finançant les colonies. C'est encore l'annulation par la mairie de Buenos Aires du projet de construction d'unité de traitement de l'eau passé avec la société israélienne Mekorot pour un montant de 170 millions de dollars. C'est enfin, la motion voté le 19 mars dernier par le Conseil de l'Institut royal des architectes britanniques, demandant à l'Union internationale des architectes « d'exclure l'Association israélienne des architectes unis pour son refus de s'opposer à la construction des colonies israéliennes illégales »²⁶.

L'engagement des Israéliens dans BDS

L'invitation faites aux Israéliens « à soutenir l'appel BDS, dans l'intérêt de la justice et d'une véritable paix » a été entendu par des citoyens israéliens arabes et juifs qui ont créé le mouvement Boycott Within²⁷. Pour Michel Warschawski²⁸ « le BDS est une chance pour les Palestiniens, mais c'est surtout une chance pour les Israéliens ! »²⁹. « La campagne BDS a été lancée par une large coalition de mouvements politiques et sociaux palestiniens. Aucun Israélien qui affirme soutenir les droits du peuple palestinien ne peut décemment tourner le dos à cette campagne : après avoir affirmé pendant des années que « la lutte armée n'est pas le bon choix, ce serait un comble que les mêmes militants israéliens veuillent disqualifier cette stratégie du BDS. Au contraire, nous devons tous ensemble rejoindre la campagne « Boycott de l'intérieur » (« Boycott from Within ») dans le but d'apporter un soutien israélien à cette initiative palestinienne. C'est le minimum que nous pouvons faire, et c'est le minimum que nous devons faire. »³⁰ Nev Gordon, universitaire israélien explique ainsi son engagement dans BDS dans les



Esti Micenmacher, membre du conseil de l'administration de l'association Who profits from the occupation.

colonnes du Los Angeles Times : « *Le camp de la paix israélien s'est réduit progressivement, si bien qu'à présent il est presque inexistant, et la politique israélienne va de plus en plus vers l'extrême droite... Rien d'autre n'a marché. Mettre une pression internationale massive sur Israël, c'est le seul moyen de garantir que la prochaine génération d'Israéliens et de Palestiniens – mes deux fils parmi eux – ne grandissent pas dans un régime d'apartheid* »³¹.

Initiative notable, La coalition des femmes pour la paix, l'une des organisations israéliennes soutenant le BDS, a lancé en 2007 le programme d'investigation économique « Who profits from the occupation ». Ce programme qui est devenu un centre de recherche indépendant se donne pour objectif de déterminer qui sont les entreprises israéliennes et multinationales qui profitent de l'occupation. Une partie des informations sur ces acteurs économiques est présentée sur une base de données en ligne, outils indispensable pour comprendre les aspects économiques de l'occupation³².

L'éditorialiste du journal Haaretz de renommée mondiale, Gideon Levy, a provoqué une émotion certaine en juillet dernier en annonçant qu'il soutenait le BDS³³.

France - Israël : unis dans la criminalisation du BDS

En Israël, manifester de manière concrète de la solidarité vis-à-vis des Palestiniens n'est pas sans risques. Nev Gordon reçoit régulièrement des menaces de mort. D'après l'historienne Idith Zertal³⁴, les

En juillet 2011, la Knesset a adopté une loi permettant d'engager des poursuites au civil contre toute personne appelant au boycott d'Israël.

autorités universitaires ont empêché son collègue Ilan Pappé³⁵ de travailler. Celui-ci a dû s'exiler en Angleterre. Elle-même a trouvé refuge à l'université de Bâle pendant dix ans. L'un des animateurs de Boycott Within, le mathématicien Kobi Snitz a passé vingt jours en prison pour avoir refusé de payer une amende après s'être opposé à la destruction de la maison d'un notable palestinien qui avait organisé une manifestation contre le mur.

Les prises de position de membres du gouvernement ou de personnalités politiques israéliennes à la suite des décisions des établissements financiers européens (PGGM, Dansk Bank) montrent que le BDS est devenu une source d'inquiétude. Des membres de l'actuel gouvernement parlent d'une menace stratégique. Lors de son dernier discours devant l'AIPAC en mars 2014, Benjamin Netanyahu citait le BDS à huit reprises. Selon Omar Barghouti, Israël nourrit de profondes appréhensions à propos du nombre croissant de Juifs américains qui s'opposent de vive voix à sa politique – et particulièrement les Juifs qui rallient ou qui dirigent les campagnes BDS³⁶.

En juillet 2011, la Knesset a adopté une loi permettant d'engager des poursuites au civil contre toute personne appelant au boycott d'Israël. Les parties qui portent plainte n'auront pas à prouver que l'appel au boycott a engendré des dommages réels : les tribu-

naux pourront ordonner aux personnes ou aux organisations concernées de verser des dommages et intérêts indépendamment des torts causés. Le promoteur de la loi, Ze'ev Elkin, un proche des colons, dit s'inspirer de l'exemple français. En effet, jusqu'au vote de cette loi à la Knesset, la France était l'unique pays au monde à poursuivre les personnes appelant au boycott d'Israël. Les poursuites sont engagées sur la base de la circulaire du 12 février 2010 prise par la garde des Sceaux Michèle Alliot-Marie, qui ordonne aux parquets de poursuivre pénalement les personnes qui appellent au boycottage des produits israéliens. Elle affirme, sans le démontrer, que l'article 24 alinéa 8 de la loi de 1881 sur la presse permettrait de réprimer les appels lancés par des citoyens au boycottage de produits issus d'un État dont la politique est contestée. D'après de nombreux magistrats et juristes, ce texte de circonstance interprète la loi de manière extensive, en contradiction avec la règle de l'interprétation stricte des lois pénales³⁷. Saisie à de nombreuses reprises par des personnalités³⁸ du monde intellectuel ou politique, l'actuelle garde des Sceaux, madame Christiane Taubira n'a pas abrogé cette circulaire. Interrogée à l'Assemblée nationale par un député le 28 janvier 2014, Christiane Taubira reconnaissait que la circulaire ne respectait pas la stricte application de la loi mais justifiait le fait qu'elle ne l'a pas abrogée par l'existence « d'un contexte actuel » sans préciser lequel.

24 « Denmark's largest bank blacklists Israel's Hapoalim over settlement construction », Haaretz, 1^{er} février 2014.

25 PGGM Statement regarding exclusion of Israeli bank : www.pggm.nl

26 www.architecture.com

27 www.boycottisrael.info

28 Président de l'AIC (Centre d'information alternative), lauréat 2012 du prix des droits de l'homme de la République Française.

29 La Cimade, entretien avec Michel Warschawski, Jérusalem - Est, 17 février 2014.

30 Michel Warschawski, « Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre Israël : réponse à Uri Avnery », *info-palestine.eu*, 18 octobre 2009.

31 « Boycott Israël », *Los Angeles Times*, 20 août 2009.

32 www.whoprofits.org

33 « The Israeli patriot's final refuge : boycott », Haaretz, 14 juillet 2013.

34 La Cimade, entretien avec Idith Zertal, Tel Aviv, 24 février 2014.

35 Ilan Pappé, *Le nettoyage ethnique de la Palestine*, Fayard, 2008.

36 Omar Barghouti, « Why Israel Fears the Boycott », *New-York Times*, 31 janvier 2014.

37 G. Poissonier, « L'appel au boycott des produits des colonies en provenance d'Israël ne constitue pas une infraction pénale », *Gazette du Palais*, juillet 2012.

38 I. Ekeland, R. Brauman, G. Poissonnier, « Cessons de pénaliser le boycott », *Le Monde*, 5 mars 2014.

« Le camp de la paix israélien s'est réduit progressivement, si bien qu'à présent il est presque inexistant, et la politique israélienne va de plus en plus vers l'extrême droite... »

Israël et les nouveaux étrangers indésirables

Pour ce pays d'immigration de Juifs du monde entier, la question du statut et des conditions d'accueil de populations non juives et non palestiniennes est lourde de signification à de multiples égards. L'arrivée récente d'exilés africains en quête d'asile et l'appel à des milliers de travailleurs migrants venus d'Asie pour se substituer aux travailleurs palestiniens, pose à l'État israélien des questions nouvelles et fondamentales qui touchent à son identité et à son besoin de main d'œuvre à bon marché. Malheureusement, les réponses données jusqu'à présent semblent avant tout dictées par la politique ethno-nationaliste et colonialiste qui domine depuis quelques années, au mépris des lois nationales que l'État d'Israël respecte pour ses citoyens juifs et des conventions internationales auxquelles il a souscrit. Le constat, dénoncé par les organisations israéliennes de défense des droits, est que la politique menée pour les demandeurs d'asile et les travailleurs étrangers porte atteinte aux droits humains fondamentaux des étrangers, et contrevient aux obligations internationales de l'État d'Israël.



Panneau d'information à l'entrée de l'association Kav Laoved, Tel Aviv.

3.1 POUR LES RÉFUGIÉS DU SINAÏ, ISRAËL N'EST PAS LA TERRE PROMISE

Le durcissement des mesures de fermeture des frontières au sud de l'Europe par l'Union européenne a conduit les migrants et les exilés à rechercher de nouvelles routes migratoires. Pour des milliers de personnes contraintes de fuir les pays de la Corne de l'Afrique, l'option d'un exil précaire en Libye s'est avérée de plus en plus dangereuse à partir du milieu des années 2000. Israël est alors apparu comme une autre alternative. De nouvelles routes extrêmement dangereuses se sont donc ouvertes à travers l'Égypte et le désert du Sinaï pour atteindre la frontière sud d'Israël. Des dizaines de milliers de réfugiés africains, du Soudan et d'Erythrée essentiellement, ont risqué leur vie sur ces chemins contrôlés par des groupes de trafiquants sans scrupule dans l'espoir de trouver une terre d'asile en Israël. Malheureusement, au sortir de « l'enfer du Sinaï », ils n'ont pas trouvé la terre promise en Israël, bien au contraire.

Une politique de plus en plus ethno-nationaliste

Cela commence par l'appellation que leur donne les autorités : des « infiltrés ». Ce terme, choisi à dessein, se réfère à une loi de 1954 qui visait à l'époque d'autres réfugiés : les Palestiniens qui auraient tenté de rentrer « illégalement » pour retourner chez eux.

Sa connotation négative renvoie à une menace pour Israël, avec tout ce que cela entraîne comme effet de rejet dans l'opinion.

Les arrivées par la frontière Sud du Sinaï des exilés de la corne de l'Afrique ont augmenté de façon spectaculaire entre 2006 et 2012 :

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
2 752	5 124	8 857	5 259	14 715	17 298	10 440

Source ministère de l'Intérieur israélien.

Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, il y avait à la fin 2013, 53 636 demandeurs d'asile dits « infiltrés » en Israël, dont 92 % en provenance d'Érythrée et du Soudan.

Dans les premières années, l'armée israélienne interpellait ces réfugiés à la frontière, les enfermait pour des semaines ou des mois dans des prisons situées dans le désert (Ketziot et Saharonim), puis les relâchait dans la nature. La plupart se sont dirigés vers Tel Aviv ou Eilat, où ils survivent sans droits, ni au séjour, ni au travail, ni à la protection sociale. Plus grave encore, sans pouvoir déposer des demandes d'asile car les Érythréens et les Soudanais sont considérés comme

ressortissants de pays « hostiles » à Israël, en convention avec la Convention de Genève sur les réfugiés dont l'État d'Israël a pourtant été l'un des premiers signataires. Depuis les années 1950, l'État d'Israël n'a reconnu que 200 réfugiés au titre de la Convention de Genève, soit l'un des taux de reconnaissance les plus faibles du monde : 0,15 %.

Dès 2008, les autorités israéliennes ont fait pression sur l'Égypte pour stopper les passages par le Sinaï. Résultat : des mesures répressives ont été prises par l'armée égyptienne, provoquant des morts. Mais les mouvements ont continué, pour atteindre un pic de plus de 17 000 entrées en 2011, année des « révolutions » en Égypte et en Libye.

Une nouvelle loi « anti-infiltration »

Adoptée en janvier 2012, la nouvelle loi « anti-infiltration » a comme objectif de dissuader toute nouvelle entrée sur le territoire. La détention pour une période d'au moins trois ans de toute personne entrée illégalement sur le territoire, y compris les enfants et les personnes vulnérables, est systématique et sans jugement. La loi prévoit la construction d'une barrière hermétique à la frontière avec l'Égypte. Les associations de défense des étrangers ont déposé un recours contre cette loi scandaleuse et ont obtenu une maigre victoire : un amendement qui réduit à un an la détention systématique, à la suite de quoi les demandeurs d'asile sont transférés dans un nouveau centre de rétention, dans l'attente de leur « départ volontaire ». Une immense « prison ouverte », Kholot, vient d'être construite, au milieu de nulle part en plein désert du Néguev, d'une capacité de 2 500 places. Les détenus, hommes, femmes et enfants, doivent pointer trois fois par jour, sont nourris au minimum, sans attention médicale, si ce n'est la visite périodique d'une association israélienne « Physicians for Human Rights ». Le HCR a exprimé, le 14 janvier 2014, ses plus vives préoccupations devant ces conditions et demandé à Israël que le traitement des demandeurs d'asile respecte le droit international pour les réfugiés et les droits de l'homme.

Une barrière de 270 km de long et de 5 m de haut

Achevée en décembre 2012, la barrière a un coût estimé à plus de 50 millions de dollars. Résultat : seulement 59 personnes ont pu passer en 2013 et 12 en janvier 2014. Après avoir bloqué les entrées, le Premier ministre Benjamin Netanyahu, a déclaré qu'il fallait passer à une nouvelle phase pour faire partir tous

« les infiltrés » qui restent en Israël. Ne pouvant les refouler directement dans leur pays d'origine, il vise à les pousser au désespoir en les parquant pour une période indéfinie dans le camp de Kholot afin qu'ils partent d'eux-mêmes ou acceptent « un retour volontaire » vers des pays tiers. Plus de 2600 exilés ont été contraints au départ en 2013. Au début de l'année 2014, des informations non confirmées officiellement font état d'un accord passé avec l'Ouganda comme pays de renvoi, en échange d'aide et de fournitures d'armes¹.

Des menaces de plus en plus pressantes contre les exilés africains

Les demandeurs d'asile entrés avant janvier 2012, se sont vus accorder un « visa de liberté conditionnelle », renouvelable tous les trois mois, ne donnant pas droit au travail, qui n'est autre qu'une autorisation provisoire de séjour en attente d'expulsion. Depuis quelques mois, les possibilités de renouvellement de ces visas ont été volontairement réduites (moins de lieux disponibles, réduction des plages horaires), ce



Ce jeune réfugié érythréen est devenu traducteur bénévole à Kav Laoved.

qui augmente les risques d'être arrêté pour défaut de visa en règle et d'être envoyé au camp de Kholot. De plus, des mesures plus strictes ont été prises à l'encontre de ceux qui emploient ou logent ces exilés.

Dans ce climat, dominé par les discours ouvertement xénophobes des autorités et des partis au pouvoir contre les « infiltrés », des réactions de rejet à connotation racistes se développent dans certaines couches de la population israélienne, en particulier dans les quartiers pauvres et déjà surpeuplés de la banlieue sud de Tel Aviv où se retrouvent la majorité des exilés africains qui survivent dans une extrême précarité.

Protestations et solidarité en Israël

Au début de l'année 2014, des dizaines de milliers d'exilés africains (30 000 selon les médias) ont organisé des manifestations de masse dans les rues de Tel Aviv et devant la Knesset pour faire entendre leurs souffrances et l'injustice dont ils sont victimes et pour demander l'annulation de la loi « anti-infiltration », en insistant sur le fait qu'ils étaient des réfugiés fuyant des régimes d'oppression. Largement couvertes par les médias, ces protestations ont permis, pour la première fois, à la société israélienne de découvrir une autre réalité que celle présentée par la propagande officielle. Mais le gouvernement a décrété qu'il poursuivrait sa politique de renvoi.

Un petit nombre d'associations israéliennes agit avec détermination pour accueillir, accompagner, défendre les droits des étrangers et dénoncer la politique du gouvernement israélien. Basées à Tel Aviv, elles sont spécialisées dans différents domaines et coopèrent étroitement les unes avec les autres en s'associant souvent pour porter des dénonciations et des plaidoyers contre la politique du gouvernement et pour un changement de législation. En janvier 2014, Hotline for migrants, Physicians for Human rights et le réseau Euromed² ont publiquement exigé du gouvernement israélien qu'il respecte les obligations internationales de la Convention de Genève sur les réfugiés, qu'il abolisse les dispositions de la loi « anti infiltration » qui autorise l'enfermement des demandeurs d'asile, qu'il procède à leur libération et leur assure un accès à leurs droits fondamentaux.

Hotline for Migrants se concentre sur les actions d'urgence pour protéger des personnes en danger, se rend dans les lieux de détention des exilés, assure la défense juridique des personnes. Elle s'emploie aussi à faire changer le regard sur les exilés en organisant

Dans un climat dominé par les discours ouvertement xénophobes des autorités et des partis au pouvoir contre les « infiltrés », des réactions de rejet à connotation racistes se développent.

des campagnes d'information et en travaillant avec les médias. Ce que fait également, Assaf (Association d'Aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile en Israël), spécialisée dans la réponse aux besoins sociaux et psychologiques des demandeurs d'asile et qui est de plus en plus engagée dans l'accompagnement des exilés les plus vulnérables, traumatisés après être passés par « l'enfer du Sinaï » où des trafiquants criminels enlèvent des hommes et des femmes, les enferment dans des lieux sordides et les torturent jusqu'à ce que leurs familles leur fassent parvenir des rançons qui peuvent atteindre 30 000 dollars³. On estime à 7 000 le nombre de personnes ayant été torturées dans ces conditions. Physicians for Human Rights, a ouvert un département Réfugiés et Migrants à la fois pour offrir des soins à ceux qui en sont privés et pour dénoncer les situations sanitaires scandaleuses dans les camps, en insistant particulièrement sur le sort des enfants détenus. L'ARDC (African Refugee Development Center), a été créé en 2004 par des réfugiés africains et des citoyens israéliens pour venir en aide et apporter une assistance juridique aux réfugiés et participe aux campagnes de plaidoyer pour un changement de politique.

Le combat de ces organisations israéliennes, relativement méconnu des réseaux qui poursuivent les mêmes objectifs de défense des droits des demandeurs d'asile et des migrants dans l'espace méditerranéen, mérite d'être mieux soutenu au niveau international, d'autant plus que leurs actions de plaidoyer s'adressent aussi à l'Union européenne pour qu'elle rappelle à l'État d'Israël ses obligations vis-à-vis des demandeurs d'asile et des réfugiés et qu'elle manifeste ses plus graves préoccupations devant la nouvelle législation et les pratiques de détention collective sans jugement.

¹ Haaretz, 19 février 2014.

² Communiqué de presse du 14 janvier 2014.

³ Rapport de Human Rights Watch, *I wanted to lie down and die, Trafficking and torture of Erythreans in Egypt and Sudan*, février 2014.

3.2 DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS SUREXPLOITÉS ET DISCRIMINÉS

Le recours à une main d'œuvre étrangère à bon marché pour effectuer des travaux non qualifiés remonte aux années 1990, quand l'État d'Israël a pris la décision de fermer les territoires occupés de Cisjordanie et de « boucler » Gaza, en réduisant drastiquement le nombre des permis de travail des Palestiniens. Entre 1989 et 1996 le nombre de permis de travail pour des Palestiniens a été divisé par dix, alors que le nombre de contrats accordés à des travailleurs recrutés en Asie a été multiplié par trente. Depuis la seconde intifada de l'année 2000, il est devenu pratiquement impossible aux Palestiniens des territoires occupés d'obtenir des permis de travail en Israël ; ils ne seraient plus que 35 000 en Israël aujourd'hui, contre 200 à 400 000 auparavant. Les employeurs, avec l'aide de l'État, sont allés chercher une main d'œuvre de substitution en Asie et ce sont des travailleurs thaïlandais, sri-lankais ou népalais qui occupent désormais leur place dans les secteurs de l'agriculture, de la construction ou de l'assistance aux personnes.

Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, il y avait en 2013, près de 70 000 travailleurs étrangers (non palestiniens) en situation légale et quelques 15 000 en situation illégale, c'est-à-dire qui sont restés sur place après expiration de leur contrat. À ceux-là, il convient d'ajouter les 93 000 étrangers venus dans le pays avec des visas de touristes et qui y sont restés illégalement, mais dont personne ne parle. Provenant essentiellement de Russie ou des pays de l'ex-Union soviétique, ils travaillent au noir, sans susciter apparemment aucune réaction des autorités, contrairement à ce qui se passe pour les Africains ou les Asiatiques. Les travailleurs asiatiques sont recrutés par des agences qui leur font payer très cher le droit de venir travailler en Israël⁴ (jusqu'à 10 000 dollars). Les contrats de travail à durée limitée les lient de fait à leur employeur, sans possibilité de revendiquer quoi que ce soit par crainte d'être renvoyés et de ne pas pouvoir rembourser leurs dettes. Sans possibilité non plus de faire venir leurs familles.

C'est en particulier le cas des travailleurs agricoles, essentiellement thaïlandais, qui sont employés dans des fermes industrielles en Israël et dans les territoires occupés, en particulier dans la vallée du Jourdain. L'association de défense des droits des travailleurs « désavantagés » et non défendus par les syndicats officiels, KavLaOved, dénonce non seulement les conditions de travail et de salaire inacceptables et

illégalles pour ces migrants, mais aussi le fait que les autorités ne font rien pour faire respecter le droit du travail israélien et semblent s'accommoder, sous la pression du puissant lobby des fermiers à la Knesset, de la surexploitation et de la discrimination dont les travailleurs étrangers sont victimes dans le secteur agricole, tout comme les travailleurs palestiniens des territoires occupés d'ailleurs.

Dans les deux autres secteurs employeurs de main d'œuvre étrangère, la construction et l'aide à la personne, KavLaOved fait aussi le même constat de violations des droits des travailleurs étrangers en matière de salaires, de conditions de travail et de couverture sociale et des discriminations auxquelles le gouver-

Les travailleurs asiatiques sont recrutés par des agences qui leur font payer très cher le droit de venir travailler en Israël (jusqu'à 10 000 dollars).

nement consent tacitement en n'imposant pas une égale application de la législation du travail à tous les travailleurs quels que soit leur nationalité ou leur statut.

L'État d'Israël ne respecte ainsi les règles démocratiques que pour ses propres nationaux. Admettons l'hypothèse selon laquelle la bonne santé démocratique d'un pays se mesure à la manière dont sont traitées les personnes étrangères sur son sol. En Israël, l'absence de politique migratoire et d'asile conforme au droit international et les discriminations de toutes sortes dont sont victimes les demandeurs d'asile et les travailleurs étrangers sont le signe de sérieuses carences.

4 Jacob Udell, *Jerusalem Post*, 5 février 2014.

CONCLUSION

Comme l'observe l'historienne israélienne Idith Zertal, cela fait maintenant plus de quatre décennies qu'Israël est en proie au « poison de l'occupation ». Depuis 1967 et la création mouvementée des premières colonies (Goush Etzion et Hébron) au mépris du droit international qui interdit à un État occupant de transférer des membres de sa population dans le territoire occupé¹, Israël a été un État colonisateur. Comme elle l'écrit : « *La grande majorité des sept millions d'Israéliens n'a jamais connu d'autre réalité. La prolongation indéterminée de l'occupation militaire et le développement continu des colonies juives, qui y contribue, ont causé la chute de gouvernements et ont mené au bord du gouffre la démocratie israélienne et sa culture politique. Ils ont transformé la société israélienne jusque dans ses fondations, affectant son économie, son armée, son histoire, sa langue, sa moralité et son statut international. À cause de ces colonies, cet État né de la catastrophe de la destruction des Juifs d'Europe, cet État qui doit son existence à la légitimité qu'il en a tirée, est aujourd'hui broyé de l'intérieur et suscite dans le monde entier des polémiques toujours plus amères.* »²

En effet, les colons idéologiques ont pris une place de plus en plus démesurée, faisant triompher dans les plus hauts rouages de l'État d'Israël (gouvernement, parlement, armée, justice, éducation) la vision de mythes et d'aspirations millénaristes, religieuses et nationales, menaçant ainsi celle d'un État défini comme entité politique, juridique et civique fondée et reconnue internationalement en 1948.

Face aux immenses périls et défis actuels, et au constat de l'échec des tentatives menées jusqu'à présent pour tenter d'y répondre, le futur à court terme paraît plus sombre que jamais. L'histoire est arrivée à un « moment décisif » d'où peut sortir une catastrophe aux conséquences imprévisibles, ou au contraire d'où peut émerger un sursaut de courage et de lucidité capable d'ouvrir

de véritables chemins vers la construction d'une paix juste et durable.

Ce courage et cette lucidité se trouvent aujourd'hui dans les sociétés civiles qui sont conscientes de la gravité des enjeux. Ce sont ces acteurs qui résistent pacifiquement, qui dénoncent les injustices et proposent de nouvelles formes de mobilisation pour y mettre fin, qui ouvrent la voie. Côté palestinien, malgré la fracture provoqué par le blocus de Gaza, l'appel BDS a fédéré l'ensemble de la société civile. Avec courage, des israéliens, certes très minoritaires, soutiennent ce cadre d'action non violent qui propose comme objectif central le respect des droits fondamentaux des Palestiniens.

Dans un contexte très fragmenté, ces organisations palestiniennes et israéliennes appellent à une solidarité active. Elles ont besoin que leur voix soient entendues à l'extérieur et que leurs combats soient soutenus. Séparées physiquement par les barrières de l'occupation, ces organisations, qui se battent pour un même objectif de respect du droit international et des droits de l'homme, ont peu l'occasion de mutualiser leurs efforts. Pourtant une meilleure connaissance mutuelle, des échanges et un appui réciproque pourraient être un vecteur fondamental de la paix.

Au-delà du travail dans leur pays, ces associations demandent aux acteurs de paix et de justice dans les sociétés démocratiques du monde d'agir auprès des puissances politiques et économiques qui portent une grande responsabilité dans ce conflit et dans les drames qu'il a engendrés. Il faut entendre ces appels et s'engager à y répondre pour renforcer le rôle de ces acteurs de paix dans leur propre société et pour peser sur les politiques internationales.

1 Article 49 de la IV^{ème} Convention de Genève. Israël a ratifié la Convention de Genève en 1951, ce qui l'engage à la respecter.
2 Idith Zertal, Akiva Eldar, *Les seigneurs de la terre*, éditions du Seuil, 2013.

Recommandations

Au vu de la dégradation de la situation sur le terrain et de l'impasse des négociations dissymétriques engagées jusqu'à présent, la « communauté internationale », États et sociétés civiles, doit agir d'urgence pour arrêter la logique mortifère pour les deux peuples et pour proposer des conditions nouvelles permettant de conduire à la paix, dans le respect de la dignité et des droits légitimes des Palestiniens et des Israéliens.

Dans l'immédiat, des engagements et des mesures concrètes de la part du gouvernement français, de l'Union européenne (UE) et des sociétés civiles européennes, peuvent contribuer à aller dans ce sens.

C'est pourquoi La Cimade demande :

Au gouvernement français, qu'il pèse de tout son poids et en urgence pour le respect du droit international par Israël, qu'il accompagne un processus de résolution du conflit qui rende justice aux deux peuples, et notamment qu'il :

- Condamne publiquement la politique de colonisation du gouvernement israélien et assume pleinement, en tant que Haute Partie contractante à la IV^{ème} Convention de Genève, son obligation prévue à l'article 1 « de respecter et de faire respecter la présente convention en toutes circonstances ».
- Rappelle à l'État d'Israël ses obligations au regard de la Convention de Genève sur les réfugiés.
- Agisse de sorte que les relations économiques de la France avec l'État d'Israël soient en conformité avec l'engagement précité, et avec et ses prises de position en faveur des résolutions internationales ; particulièrement pour l'arrêt de la politique d'occupation en refusant toute forme de coopération économique publique ou privée contribuant directement ou indirectement à la poursuite de la colonisation.
- Tire les conséquences de l'arrêt « Brita » de la Cour de justice de l'UE du 25 février 2010 dont les attendus indiquent que les produits des colonies exportés par Israël vers l'Europe ne disposent pas de documents de certification d'origine recevables. En conséquence, ils ne peuvent être commercialisés dans l'espace européen.
- Reconnaisse la légitimité de l'action non violente internationale entreprise par la société civile dans le cadre de l'appel BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) et cesse toute action en justice à l'encontre de militants du BDS en France.
- Dénonce la politique ethno-nationaliste imposée actuellement par le gouvernement d'Israël comme un obstacle majeur à tout processus de paix.
- Soutienne les efforts de réconciliation intra-palestinienne et les démarches démocratiques envisagées pour renforcer l'unité du peuple palestinien et la légitimité internationale de ses dirigeants politiques.
- Renforce son soutien aux organisations de la société civile, en Palestine et en Israël, qui travaillent pour le respect et la promotion des droits fondamentaux.

À l'Union européenne, qu'elle conditionne fermement sa politique de coopération avec l'État d'Israël au respect par ce dernier des conventions et des règles du droit international et qu'elle se positionne clairement en tant qu'acteur politique dans la recherche d'une solution juste et pacifique de ce conflit, et notamment qu'elle :

- Suspende toutes les aides économiques ou accords de coopération entre l'UE et l'État d'Israël qui contribuent directement ou indirectement au maintien ou au développement de la colonisation dans les territoires occupés et à Jérusalem.
- Dénonce la politique ethno-nationaliste de l'actuel gouvernement israélien et ses conséquences inadmissibles au regard du droit et des valeurs fondatrices de l'UE.
- Soutienne et accompagne les projets d'unification des représentants palestiniens et la réalisation d'élections démocratiques par l'ensemble du peuple palestinien, en Cisjordanie, à Jérusalem et à Gaza.
- Renforce son soutien aux organisations de la société civile qui contribuent sur le terrain à défendre les droits fondamentaux et à venir en aide aux populations les plus fragilisées par le système d'occupation en Cisjordanie ou par le siège de Gaza.
- Fasse pression sur l'État d'Israël pour qu'il respecte ses obligations internationales en matière d'accueil des réfugiés et de traitement des travailleurs migrants

Aux associations de la société civile française et européenne qui soutiennent le respect du droit international en Israël-Palestine, et la défense des droits de l'homme

qu'elles soutiennent pratiquement et politiquement les acteurs des sociétés civiles en Palestine et en Israël qui résistent de façon non violente au système d'occupation et qui travaillent à la défense et à la promotion des droits fondamentaux des populations, et notamment qu'elles :

- Soutiennent l'appel BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) de la société civile palestinienne visant au respect des droits fondamentaux des palestiniens.
- Manifestent leur engagement aux côtés des acteurs de terrain en multipliant les occasions de rencontre en Palestine et en Israël, en témoignant de la réalité des souffrances et des humiliations vécues par le peuple palestinien occupé et des enjeux de la poursuite des politiques actuelles.
- Permettent aux associations de ces deux sociétés civiles de sortir de leur isolement, de se rencontrer, et de s'ouvrir à d'autres réseaux de solidarité internationale de défense des droits humains.
- Soutiennent les campagnes de plaidoyer visant à mettre fin à l'occupation et à la colonisation par le moyen de pressions sur les États et les entreprises qui contribuent directement ou indirectement à aider l'État d'Israël à poursuivre impunément cette politique qui bloque toute perspective de paix.
- Apportent leur soutien aux organisations israéliennes engagées dans la défense des droits des migrants et demandeurs d'asile.

La Cimade, de son côté, dans le cadre de son axe de travail construction de la paix, s'engage à mettre en œuvre cet appui aux sociétés civiles, en favorisant en particulier un renforcement du lien entre les sociétés civiles des deux pays.

LISTE DES ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS RENCONTRÉES

- Addameer**
Association de défense des droits de l’homme et soutien aux prisonniers – Ramallah
- Adalah**
Centre juridique pour les droits de la minorité arabe en Israël – Beer Sheva
- AIC**
Centre d’information alternatif israélien et palestinien - Jérusalem
- Assaf**
Aid Organization for Refugees and Asylum Seekers (Organisation d’aide aux réfugiés et demandeurs d’asile) – Tel Aviv
- Al Haq**
organisation palestinienne de défense des droits de l’homme – Ramallah
- Association d’échanges culturels Hébron-France**
Hébron
- Comité de résistance populaire de Bil’in et Nabi Saleh**
- BNC Comité national de boycott palestinien**
Ramallah
- B’Tselem**
Centre d’information israélien pour les droits de l’homme dans les Territoires occupés – Jérusalem
- Consulat de France**
Jérusalem
- Délégation de l’Union Européenne**
Jérusalem
- EAPPI**
Programme d’accompagnement œcuménique en Palestine et Israël - Jérusalem
- Ewash**
Coordination pour l’eau, l’assainissement et l’hygiène d’urgence dans les Territoires occupés – Jérusalem
- Gisha**
Centre juridique pour la liberté de circulation – Tel Aviv
- Hotline for migrants and refugees**
Association israélienne de défense des droits des migrants – Tel Aviv
- Kairos**
Appel des Chrétiens Palestiniens – Jérusalem
- Kav Laoved**
Association de défense des travailleurs migrants – Tel Aviv
- OCHA**
Coordination humanitaire des Nations unies – Jérusalem
- PCATI**
Comité public contre la torture en Israël – Jérusalem
- UAWC**
Coalition des comités agricoles – Jericho
- Who profits**
Qui profite de l’occupation israélienne ? – Tel Aviv
- Zochrot**
Association de sensibilisation à l’histoire et aux conséquences de la Naqba – Tel Aviv



Check Point de Qalandiya à proximité de Ramallah.



la Cimade
L'humanité passe par l'autre

64 rue Clisson – 75013 Paris
Tél. 01 44 18 60 50
Fax 01 45 56 08 59
infos@lacimade.org
www.lacimade.org

ISBN 978-2-900595-27-5
Prix : 5 euros

